



CONTRAT DE RURALITÉ DU PAYS CHAROLAIS-BRIONNAIS



Le Grand Charolais
Communauté de communes

Communauté de Communes
La Clayette-Chauffailles
en Brionnais

Communauté de Communes
Entre Arroux, Loire
et Somme





Contrat de ruralité pour le territoire du Charolais Brionnais

Etabli entre

L'État, représenté par le préfet de Saône-et-Loire M. Gilbert PAYET

et

Le syndicat mixte de pôle d'équilibre territorial et rural du Pays Charolais-Brionnais,
représenté par son président M. Jean-Marc NESME

et

La communauté de communes Le Grand Charolais,
La communauté de communes Entre Arroux, Loire et Somme,
La communauté de communes La Clayette Chauffailles en Brionnais,
La communauté de communes du Canton de Semur,
La communauté de communes du Canton de Marcigny,

ci-après dénommé les porteurs du contrat ;

et

Le conseil régional de Bourgogne Franche-Comté

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Saône-et-Loire,
La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Saône-et-Loire,
La Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire,

L'Agence Régionale de Santé,
L'Agence Nationale de l'Habitat,
Pôle emploi,
La direction régionale de la Caisse des Dépôts et Consignations,

ci-après dénommés les partenaires du contrat.

Préambule

Conformément aux orientations du comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016, un contrat de ruralité est conclu entre le porteur et les partenaires ci-dessus désignés. Cet outil coordonne et structure les politiques publiques territorialisées, à l'échelle infra-départementale du territoire du PETR du Charolais-Brionnais.

Le conseil départemental de Saône-et-Loire engagé dans une démarche d'élaboration de contrats territoriaux à l'échelle des territoires de SCOT, n'est pas signataire du contrat de ruralité, compte tenu d'un calendrier différent retenu pour son dispositif de soutien aux collectivités.

Néanmoins, dans un souci de cohérence, de complémentarité et de lisibilité des dispositifs, il a été associé aux travaux qui ont prévalu à sa rédaction et participera à sa gouvernance.

Des cofinancements pourront, le cas échéant, intervenir sur des actions structurantes du contrat qui seraient compatibles avec la politique du Conseil départemental.

Le Conseil départemental est engagé par ailleurs aux côtés de l'État, dans l'élaboration du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, décliné dans le contrat de ruralité.

Enfin, le Conseil départemental conduit un projet territorial des solidarités, complémentaire de certaines actions inscrites dans le contrat de ruralité, qui a vocation à se décliner également sur le Charolais-Brionnais.

A partir d'une volonté exprimée par les élus locaux, par délibération du 28 juin 2016, ce contrat accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire partagé et opérationnel, à l'échelle du bassin de vie du Charolais Brionnais. Il fédère l'ensemble des acteurs locaux, institutionnels, économiques et associatifs qui inscrivent leurs engagements pluriannuels pour améliorer la qualité de vie, la cohésion sociale et l'attractivité de ce territoire rural.

Ce contrat permet notamment de soutenir les projets issus des mesures des comités interministériels aux ruralités à l'échelle infra-départementale. À l'échelle locale, il doit permettre le soutien de projets d'aménagement opérationnels durables (centres-bourgs, réinvestissement de friches industrielle ou agricole,...) en cohérence avec les engagements de la charte EcoQuartier du Ministère du Logement et de l'Habitat Durable.

Il s'inscrit en cohérence avec les stratégies et outils contractuels établis à l'échelle du territoire, du département et de la région, à savoir :

- le schéma de cohérence territoriale (SCOT),
- le contrat local de santé,
- le projet territorial des solidarités,
- la convention Pays d'Art et d'Histoire (PAH),
- le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public,
- la convention d'objectif et de moyen Territoire Charolais-Brionnais 2015-2017, élaborée dans le cadre du volet territorial du CPER,

- l'élaboration d'une stratégie territoriale intitulée « Construisons ensemble l'identité rurale de demain » qui a abouti à la signature de la convention LEADER 2015-2020,
- le schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT).
- les conclusions et propositions de la mobilisation d'acteurs privés dans le cadre d'une démarche d'intelligence territoriale conduite en étroite partenariat avec la CCI.

Ce document traduit une stratégie territoriale et entend répondre aux défis que doit relever le Charolais-Brionnais en matière d'accès aux soins, de développement économique, de cohésion sociale ou encore de transition énergétique.

Il s'agit d'un document intégrateur de l'ensemble des politiques en faveur des ruralités.

D) Présentation générale du territoire

A) Le territoire du contrat :



Le Pays du Charolais-Brionnais est situé au sud-ouest de la Bourgogne, en limite de la Région Rhône-Alpes et Auvergne, dans la bordure Nord-Est du Massif central. Il regroupe 5 communautés de communes et 129 communes (dont 3 dans l'Allier), toutes représentées au sein du Comité syndical.

C'est un territoire rural considéré comme une zone rurale fragile, classé dans sa grande partie en zone de revitalisation rurale (ZRR), d'environ 90 000 habitants, de faible densité de population (près de 37 habitants/km²). Le Charolais-Brionnais dispose néanmoins d'une armature urbaine originale et spécifique avec la présence de plusieurs petites villes et bourgs qui assurent une assez bonne répartition des fonctions de centralité et de services de proximité.

Ce territoire a connu une hémorragie démographique considérable entre les années 1970 et 2007, avec la perte de plus de 30 000 habitants. La tendance est toutefois à la stabilisation de la population. Ce phénomène de déclin démographique n'est pas uniforme sur l'ensemble du territoire : certaines parties du sud du territoire ont même amorcé un récent regain de population.

La population est vieillissante et la tendance s'est accentuée ces dernières années : en 2007, les plus de 60 ans représentaient 30% de la population et les plus de 75 ans, 12,3% de la population. Le niveau de vie de la population est plus modeste que dans le reste de la Saône-et-Loire (revenu médian nettement inférieur à la moyenne régionale).

Le territoire du Charolais-Brionnais est caractérisé par un patrimoine paysager, naturel et bâti exceptionnel : très forte densité bocagère, paysages de la Loire sauvage et de ses affluents, plus forte densité d'églises romanes d'Europe, ouvrages d'art et industriels très bien préservés, présence de nombreux châteaux etc... .

Ce paysage de bocage vallonné est emblématique de l'élevage de la race bovine charolaise. L'agriculture fait partie intégrante du Charolais-Brionnais : secteur agricole important (4ème rang régional et 7 % des emplois, 2/3 des entreprises) et renommé : la race Charolaise représente un poids économique non négligeable, AOP, Labels. Néanmoins, le secteur agroalimentaire reste globalement peu développé sur ce territoire, même s'il dispose de structures telles le marché au Cadran, des groupements de producteurs ou encore l'abattoir de Paray-le-Monial.

Le Charolais-Brionnais est historiquement une terre industrielle avec la présence de fleurons nationaux et internationaux, dont les deux principales entreprises industrielles du département. Ce territoire est par ailleurs doté de nombreuses PME/PMI performantes notamment dans les domaines de la métallurgie, du bois, de la céramique, du textile.

L'économie et les emplois de cette région sont donc **très fortement dépendants de l'industrie (20% des emplois salariés) et de l'agriculture**, activités encore dynamiques localement mais qui rencontrent depuis plusieurs décennies des crises successives avec des pertes d'emplois conséquentes. Le maintien et le développement de ces deux secteurs d'activité est primordial pour ce territoire.

Les enjeux du territoire :

Au regard de la situation démographique et économique du territoire, le Pays Charolais-Brionnais a pour ambition de développer une stratégie locale visant au maintien et à l'accueil de nouvelles populations et activités sur son territoire. Cela passe par le développement de conditions d'activités, l'amélioration des conditions d'habitat ou encore la mise en place d'équipements et services qui répondent aux besoins de cette population.

Ce territoire possède de nombreux atouts identitaires et patrimoniaux sur lesquels il peut fonder la reconquête de son attractivité. De plus, traversé par un axe structurant, la RCEA, il doit en outre exploiter au mieux les retombées économiques de sa mise à 2X2 voies en Saône-et-Loire et de l'achèvement du tronçon autoroutier de l'Allier à l'horizon 2021.

Ainsi, les enjeux stratégiques du contrat de ruralité visent à :

- favoriser l'accès aux services publics et marchands et aux soins ;
- redynamiser les bourgs-centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité dans les centre-villes ;
- agir en faveur de l'attractivité du territoire (développement économique dont l'agriculture, adapter les offres de formation, assurer la couverture numérique du territoire, axer le développement autour du tourisme et des richesses patrimoniales...)
- favoriser les mobilités locales et l'accessibilité du territoire ;
- favoriser la cohésion sociale ;
- enfin, au regard des potentialités et ressources naturelles de ce territoire, le contrat de ruralité a aussi pour ambition d'encourager la transition énergétique.

Etat des lieux des démarches en cours en matière de développement local, de cohésion sociale et d'attractivité

Des démarches en faveur du développement local, de la cohésion sociale et de l'attractivité ont d'ores et déjà été initiées sur ce territoire du Charolais-Brionnais.

Ainsi, le Pays du Charolais-Brionnais est lauréat de l'appel à projet régional LEADER (programme européen) intitulé " Construisons ensemble l'identité rurale de demain " qui mobilise, pour la période 2015-2020, 2,4 M € à destination des collectivités et associations du territoire. Il s'articule autour de fiches-actions en faveur de l'attractivité du territoire et l'amélioration des services à la population, en lien direct avec les thématiques du contrat de ruralité, à savoir :

- valoriser l'offre économique et touristique du territoire, accompagner un développement harmonieux des villes, des bourgs et villages respectant l'identité du Charolais-Brionnais, développer les services à la population et aux personnes, intégrer les équipements sportifs et culturels à la politique d'attractivité et d'accueil du territoire, développer les manifestations culturelles qui contribuent au rayonnement du territoire, développer le tourisme local et les loisirs liés au patrimoine naturel et culturel du Pays, développer les emplois à partir des

ressources patrimoniales et les filières locales, coopérer pour valoriser les atouts patrimoniaux et culturels du Pays.

Le Pays a par ailleurs contractualisé avec l'État et la Région dans le cadre du volet territorial du CPER 2015-2020 au titre des territoires vulnérables ayant une capacité de rebond.

L'intervention de l'Etat porte sur les pistes d'actions suivantes :

- l'animation économique et le développement commercial du territoire,
- l'amélioration de l'attractivité des territoires concernés en développant une offre de services : crèches, restaurants inter-entreprises, pépinières, réhabilitation de friches,
- les projets de GPECT portés par les collectivités, les consulaires, OPCA, organisations professionnelles,
- les projets de développement économique et d'emploi plus largement.

La Région de son côté accompagne le territoire dans la construction d'une offre qualifiée d'accueil, la mobilisation et la sensibilisation des acteurs du territoire par le développement de la culture de l'accueil, l'accompagnement des porteurs de projet visant à assurer une installation et une intégration durables.

Les objectifs partagés de l'État et de la Région à travers cette convention d'objectifs et de moyens rejoignent les orientations telles qu'elles ressortent du contrat de ruralité, à savoir :

- redonner une attractivité au territoire autour d'une identité rurale moderne
- développer des services adaptés aux besoins des nouvelles populations
- créer des emplois en confortant les filières historiques en diversifiant l'économie et s'appuyant sur les richesses patrimoniales du territoire.

Enfin, un certain nombre de mesures issues des comités interministériels à la ruralité sont déjà appliquées sur ce territoire de projets.

Ainsi, dans le domaine des services à la population, et plus précisément de l'accès aux soins, le territoire du Charolais-Brionnais propose une gamme de services intéressante en termes de santé.

Le PETR du Charolais-Brionnais, doté d'un contrat local de santé, compte à ce jour 9 maisons de santé pluridisciplinaires (La Clayette, Charolles, Paray-le-Monial, Digoin, Saint Bonnet de Joux, Bourbon-Lancy, Cronat, Gueugnon et Chauffailles). Le PETR expérimente également la recherche de nouveaux médecins, dans le cadre de sa politique globale d'accueil et d'attractivité

3 contrats de praticien territorial en médecine générale (PTMG) ont été signés sur ce territoire afin d'assurer une garantie de ressources aux nouveaux médecins qui s'installent.

Afin de lutter contre les inégalités des territoires de santé, les services de l'ARS en lien avec les collectivités favorisent le déploiement d'outils de télémédecine auprès des professionnels de santé et notamment au sein des maisons de santé pluridisciplinaires.

D'ores et déjà, la téléconsultation en gériatrie (Charolles, Digoin et Bourbon-Lancy) et la télé-expertise dans le domaine de la dermatologie (MSP de Toulon/Arroux) sont mises en place sur certaines parties de ce territoire.

S'agissant des autres services à la population, le territoire dispose de 4 maisons de services au public (MSAP), espaces mutualisés de services au public qui délivrent une offre de proximité alliant présence humaine, écoute, conseils et outils numériques. Ces 4 MSAP sont présentes sur 6 sites : Chauffailles et ses antennes de Coublanc et Chateauneuf, Saint-Bonnet-de-Joux, Toulon-sur-Arroux et Melay, ouverte en 2016 avec le partenariat de La Poste.

Dans le cadre de la politique nationale visant à assurer la cohésion territoriale, la ville de Gueugnon a bénéficié de mesures en faveur de la revitalisation des bourgs-centres.

Sur le volet éducation, les élus du territoire ont bénéficié d'un accompagnement dans l'établissement des projets éducatifs territoriaux afin de favoriser le regroupement et la mise en réseau des écoles en réponse à l'éparpillement des petites écoles et au recul démographique.

Pour un aménagement culturel équilibré du territoire, l'État a mis en place des conventions locales d'éducation artistique qui contribueront à développer et conforter la présence artistique dans tous les territoires : en Charolais-Brionnais, une convention a été signée à Toulon-sur-Arroux.

S'agissant des dispositifs mis en place afin d'amplifier les capacités de développement du territoire, on relèvera notamment :

- le traitement de l'habitat dégradé via le programme « habiter mieux » de l'ANAH (fin 2016, 3 EPCI du Pays sont couverts par une OPAH : les communautés de communes de Marcigny et Semur-en-Brionnais par l'intermédiaire d'un syndicat intercommunal et la communauté de communes de Charolles. Le territoire du Charolais-Brionnais présente un caractère prioritaire pour le développement d'OPAH) ;
- le soutien aux territoires à énergie positive : 2 contrats locaux de transition énergétique, la commune de Bourbon-Lancy et la communauté de communes sud Brionnais.

Ce territoire a en outre bénéficié des mesures de soutien de l'investissement public local décidées lors des comités interministériels aux ruralités. Ainsi en 2016, l'accompagnement de l'État à l'investissement local a représenté un montant de 4 600 405 € à travers la mobilisation des fonds suivants :

- DETR : 54 dossiers retenus pour un montant de 2 225 703,12 €,
- FSIPL : 36 dossiers retenus pour un montant de 2 374 701,82 €.

II) Objectifs et plan d'actions opérationnel :

Le contrat de ruralité définit un projet de territoire partagé et opérationnel à travers des objectifs et des orientations qui se déclinent autour des 6 thématiques prioritaires traduisant les enjeux du territoire (cf. supra).

Pour chacune de ces thématiques, des fiches actions, figurant en annexe du contrat, précisent la stratégie employée pour l'atteinte des objectifs, les moyens identifiés, les partenaires associés, et valorisent l'ensemble des dispositifs qui concourent aux mêmes objectifs.

1-Renforcer l'accessibilité aux services et aux soins pour la population du territoire :

Le Charolais-Brionnais présente un certain nombre de handicaps s'agissant de l'accessibilité aux services publics :

- population vieillissante,
- faible densité de médecins,
- peu de services innovants présents dans les communes
- peu de services de mobilité

Néanmoins, le maillage de bourgs-centres et de bourgs intermédiaires répartis sur l'ensemble du Charolais Brionnais permet d'offrir aux habitants des services de proximité et des équipements intermédiaires de qualité et ce, malgré l'absence de grands centres urbains.

Le maintien de l'accès à ces services est indispensable pour garantir la stabilité des populations en place et inciter l'accueil de nouveaux habitants.

Objectif 1 : améliorer la démographie médicale et faciliter l'accès aux soins : *fiche action n°1*

L'accès aux soins est un enjeu majeur de l'aménagement du territoire et un droit essentiel pour la population.

Conscient de cet enjeu, les élus du territoire du Charolais-Brionnais se sont mobilisés aux côtés de l'ARS et de la Région, dès 2014 dans un contrat local de santé, outil de territorialisation de la politique de santé qui décline les priorités du projet régional de santé au niveau local en tenant compte des besoins identifiés sur le territoire d'intervention.

Les orientations principales du contrat local de santé (CLS) sont :

- le renforcement des soins de proximité,
- l'amélioration des parcours de santé,
- le développement des actions de prévention.

Dans le cadre du contrat de ruralité, deux axes d'actions sont retenus qui intègrent les orientations du CLS(actuellement en cours de renouvellement):

- améliorer la démographie médicale (FA 1-1): il s'agit d'impulser des actions favorisant l'installation de professionnels de santé : mise en place de sessions d'accueil pour les internes en médecine, investissements permettant une installation optimale des professionnels de santé, mesures financières... .

Parmi les mesures financières proposées pour l'accueil des jeunes médecins, on peut citer le contrat d'engagement de service public (CESP) : ce dispositif est constitué d'une bourse qui aide à financer les études, d'un accompagnement individualisé pendant la formation et d'un soutien lors de l'installation et de la prise de fonction.

Les maisons de santé pluri-professionnelles (MSP) permettent de sécuriser l'installation des médecins : elles offrent en effet un cadre de travail plus favorable aux attentes des professionnels de santé. Les professionnels se retrouvent en équipe autour d'un projet de santé, pour mieux répondre aux besoins de la population.

Le territoire du Charolais-Brionnais compte d'ores et déjà 9 MSP. D'autres projets sont à l'étude.

D'autres actions contribuent à inciter l'installation de professionnels. Parmi les actions les plus significatives, on peut relever le projet de création d'un centre d'hébergement des jeunes travailleurs en santé à Gueugnon et le développement du recours à la télémédecine.

- améliorer la prise en charge des personnes âgées (FA 1-2) : les plus de 60 ans représentent 30 % de la population du Pays Charolais-Brionnais, et les plus de 75 ans, 13 %. Aussi, il importe de mieux structurer la filière de soins gériatriques par la mise en place d'une démarche partenariale entre tous les acteurs de cette filière pour améliorer les sorties d'hospitalisation. Des programmes visant à prévenir la perte d'autonomie des personnes âgées à domicile et en établissement sont par ailleurs prévus : guide méthodologique de la gérontologie, programme de santé seniors à domicile.

Le contenu des actions prévues à ce titre seront notamment détaillées dans le cadre du contrat local de santé en cours de renouvellement sur ce territoire.

Objectif 2 : garantir l'accès aux services publics : *fiche-action n°2*

La démarche engagée dans le cadre de l'élaboration du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) a permis de réunir, à travers le diagnostic réalisé, un nombre significatif de données portant sur les services rendus à la population, les besoins non couverts, les attentes et le ressenti de la population.

Ce diagnostic a participé à l'identification des axes sur lesquels il importe de concentrer l'action publique afin de faciliter l'accès aux services publics et marchands au regard des attentes de la population.

Le territoire du Charolais-Brionnais est certes bien couvert en maisons de services au public (MSAP) -6 sites-, néanmoins le diagnostic fait ressortir des secteurs présentant un déficit d'accessibilité aux services, en présentiel et en temps d'accès, cumulant une faible densité et un relatif éloignement. C'est notamment le cas du sud et de l'ouest du Charolais-Brionnais, où des projets de structures mutualisées de services au public pourraient s'envisager.

Malgré tout, le principal enjeu dans ce domaine consiste surtout à maintenir et conforter le réseau des MSAP existantes, et assurer une meilleure couverture territoriale de ces dernières.

L'accès à Pôle Emploi dans les MSAP existantes constitue une attente forte de la population de ce territoire. A noter que Pôle Emploi envisage de démultiplier les moyens digitaux de communication avec les usagers sur ce territoire.

La Poste met par ailleurs en place de nouveaux services à la population.

Enfin, suite à l'enquête menée dans le cadre de l'élaboration du SDAASP, il ressort que la population du Charolais-Brionnais ne semble pas connaître l'offre de services publics proposée sur ce territoire. Aussi, d'une manière générale, la population doit être mieux informée de l'offre globale de services à sa disposition.

Enfin, l'école primaire constitue un service public de grande proximité auquel est attachée la population. La signature de conventions de ruralité avec l'éducation nationale visant à favoriser le regroupement et la mise en réseau des écoles, rendus nécessaires par les effets de la démographie, permettent de stabiliser les moyens humains sur une période contractuelle de 3 ans. Plusieurs pôles scolaires sont déjà retenus à cet effet.

2 -Développer l'attractivité du territoire :

Le Charolais-Brionnais dépend fortement de l'industrie et de l'agriculture, secteur d'activité fortement touchés par des crises successives : l'industrie a été le secteur le plus touché avec la suppression de près de 25 % de ses emplois permanents, passant de 6 600 à 5 000 emplois.

Néanmoins, le Charolais-Brionnais est doté de marqueurs identitaires exploitables sur un plan économique : dans le domaine de l'agriculture notamment (race charolaise), la filière bois, le tourisme... .

Au regard des enjeux du territoire, le Pays fait le choix de structurer et conforter les filières historiques tout en diversifiant l'économie et en s'appuyant sur les richesses patrimoniales du territoire.

Objectif 1 : encourager le développement économique : *fiche action n°3*

- Renforcer les atouts économiques du Charolais-Brionnais : (FA 3-1)

Cette terre historiquement industrielle dispose de filières insuffisamment structurées et qu'il importe de renforcer : mise en place d'actions collectives au profit de la filière céramique (accompagnement à l'export, développement des mutualisations notamment en recherche et développement, réduction des charges liées aux déchets); anticipation des mutations de l'emploi par l'engagement d'une GPEC territoriale, accompagnement de la capacité d'innovation des entreprises pour stimuler l'emploi par la mise en place notamment d'un centre de ressources partagées à destination de la filière céramique en lien avec l'ENSAM Cluny.

- Soutenir le développement économique du territoire :(FA 3-2)

Le développement des activités économiques et de l'emploi nécessite la mise en place d'une ingénierie spécifique, en capacité d'impulser une dynamique économique collective notamment par le renforcement des liens entre les acteurs des filières économiques à l'échelle du territoire. L'État notamment accompagnera cette ingénierie via le FSIL.

Les actions prévues par ce contrat, visent à soutenir le développement de structures économiques attractives par la mise en place d'une dynamique d'accueil des entreprises sur des parcs d'activités bénéficiant d'un emplacement privilégié en termes d'accès aux voies de communication. La valorisation de certaines friches industrielles recensées comme stratégiques dans le cadre du schéma de développement des infrastructures économiques peut faire émerger une dynamique économique.

L'accès au numérique et à la connexion au téléphone mobile est un impératif sur les zones d'activités du territoire. Les acteurs économiques recourent quotidiennement aux services en

ligne, dont la présence constitue désormais un facteur de productivité des entreprises et d'attractivité du territoire.

Aussi, l'amélioration de la couverture numérique en réseaux à très haut débit (THD) fixes et mobiles du territoire (THD et téléphonie) doit contribuer à favoriser l'installation et le maintien d'activités sur le territoire.

Aussi, le conseil régional et le conseil départemental travaillent à la recherche de solutions pour les acteurs économiques et les entreprises qui ont besoin d'un raccordement imminent en haut débit. A cette fin, le conseil régional et le conseil départemental vont expérimenter début 2017 sur la zone d'activité du Charolais-Brionnais, une solution temporaire, type hertzien, permettant d'apporter le THD dans l'attente du FTTH.

Objectif 2 : soutenir le développement agricole : *fiche action n°4*

Berceau de la race Charolaise qui s'exporte dans le monde entier, l'activité d'élevage allaitant dans le Charolais est un marqueur identitaire et économique important pour ce territoire.

Néanmoins, ce secteur d'activité est très fragile : les exploitations agricoles, en particulier dans le secteur de l'élevage, connaissent depuis plusieurs années des difficultés structurelles avec une rentabilité insuffisante du fait des concurrences interrégionales et internationales sur les produits en filières longues et une baisse structurelle de consommation de viande en France.

Aussi, le soutien à l'agriculture passe immanquablement par l'amélioration de la compétitivité des exploitations et l'activation de dispositifs permettant un soutien aux agriculteurs dans la gestion de leurs exploitations, mais aussi par d'autres actions dont le contenu est précisé dans la fiche action n°4 (FA4):

- la structuration de la filière bovine et la valorisation des signes de qualité tels que les AOP : 2 AOP (bœuf de Charolles et fromage de chèvre Charolais) par des actions d'ingénierie et de promotion ; valorisation sur un plan touristique de la filière viande en lien avec la démarche UNESCO engagée par ailleurs ;
- le soutien au développement de projets alimentaires territoriaux : promotion des circuits courts alimentaires;
- le développement de la filière agroalimentaire en lien avec l'abattoir de Paray le Monial ;
- la diversification des activités des exploitants : valorisation des circuits courts, actions visant à développer les bioénergies (photovoltaïque, méthanisation...)
- la promotion de groupements d'intérêt économique et environnemental (collectif qui collabore pour la mise en œuvre d'un projet d'amélioration des méthodes de production agricole pour combiner performance économique, environnementale et sociale);
- le maintien et l'accueil de vétérinaires sur le territoire.

Enfin, le territoire du Charolais-Brionnais, caractérisé par des pacages entourés de haies, doit favoriser le développement et la structuration de la filière du bois bocager, en cohérence avec le projet de candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Objectif 3 : faire du patrimoine un levier de développement : *fiche action n°5*

Le territoire du Charolais-Brionnais dispose de richesses patrimoniales qu'il importe de mieux valoriser notamment par une structuration de l'offre touristique et ce afin de développer l'attractivité et ouvrir des perspectives de diversification économique à ce territoire.

- Cette structuration de l'offre touristique (**FA 5-1**) est incontournable pour améliorer la connaissance du territoire à l'extérieur. Cette démarche pourra bénéficier d'un contrat de structuration des pôles touristiques territoriaux (SPOTT).

- Le Pays s'est d'ailleurs engagé dans une démarche UNESCO (**FA 5-2**) visant à la reconnaissance au titre du patrimoine mondial de l'humanité du berceau de la race bovine Charolaise : « *le paysage culturel du berceau de la charolaise* ». A ce titre, considérant les enjeux de cette candidature pour ce territoire et les retombées attendues, le Pays doit se doter d'une ingénierie et d'une organisation lui permettant de répondre aux exigences de l'UNESCO.

Ce projet doit aussi s'accompagner d'actions de protection pour assurer la conservation et l'appropriation du patrimoine, ainsi que d'actions de médiation, indispensables pour recueillir des soutiens. La mise en place de Sites patrimoniaux Remarquables (SPR) est le vecteur partenarial entre l'Etat et les collectivités privilégié pour la protection et la valorisation du patrimoine des ensembles patrimoniaux, notamment pour faire le lien avec l'objectif de dynamisation des bourgs-centres et leur centre-bourg (fiches 6 et 7).

- Valoriser le patrimoine local (**FA 5-3**) : la richesse patrimoniale constitue un vecteur de développement territorial. A cette fin, le Pays renouvelle la convention PAH avec l'Etat ; label par lequel il s'engage, dans une perspective de développement culturel, social et économique, à assurer aux générations futures des témoins de l'histoire et du cadre de vie par une démarche de responsabilisation collective.

Autre démarche engagée, la création d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture, du Patrimoine et des Paysages du PAH et de ses antennes (CIAPP), afin de favoriser l'appropriation du patrimoine par la population, l'itinérance et les flux touristiques sur le territoire.

Les services de la DRAC accompagnent le territoire dans ces démarches de valorisation du patrimoine local, et mobilisent le cas échéant des subventions pour l'entretien et la restauration de ce patrimoine.

3 –Redynamiser les bourgs-centres :

Le territoire du Charolais-Brionnais s'articule autour de petites villes et de bourgs qui maillent géographiquement le territoire, permettant aux habitants de bénéficier d'un bon niveau d'accès aux services privés et publics à la population, malgré l'absence de grands centres urbains sur le territoire ou à proximité.

Ces bourgs contribuent à structurer le territoire et sont des lieux de ressources pour les habitants. Leur maintien participe à la redynamisation du territoire et constitue un enjeu de cohésion territoriale.

L'État et la Région participent à la revitalisation des centres-bourgs dans le cadre du CPER 2015-2020, et accompagnent les collectivités qui conduisent ce type d'opérations. Ainsi, Gueugnon qui a engagé une opération en faveur de la requalification de son centre-ville a

obtenu une subvention FNADT de 191 920€ (80%) en 2015, au titre de l'ingénierie nécessaire à la conduite de ce projet.

A noter que la participation de l'État sur ce type de projet porte sur le financement de l'ingénierie (poste de chef de projet, études et communication). Celle du conseil régional porte sur le financement des travaux de rénovation de l'habitat et des espaces publics.

Au regard de la complexité des aides financières mobilisables sur ce type d'opération et de la juxtaposition d'outils cloisonnés par des thématiques spécifiques, l'État assure la mise en œuvre d'une démarche partenariale pour les projets de revitalisation des bourgs-centres afin de mobiliser l'ensemble des acteurs publics concernés et coordonner l'intervention des politiques publiques sectorielles : logement, équipements, activité commerciale, services à la population et aux entreprises, tourisme, culture, patrimoine...

Objectif 1 : maintenir l'attractivité commerciale des centre bourgs : *fiche action n°6*

Le diagnostic réalisé dans le cadre de l'élaboration du SCOT a fait ressortir la nécessité de maintenir une offre de commerces de centralité dans les villes et bourgs-centres de l'armature urbaine du territoire, mais aussi le besoin de maintenir un maillage de commerces de type « multiservices » dans les communes rurales du territoire ; développement d'actions de e-commerces et commerces connectés.

Néanmoins, la dynamique commerciale du Charolais- Brionnais apparaît contrastée selon les secteurs et centrée sur les villes d'appui et chefs-lieux de canton.

Dans une logique de maintien des commerces et d'accueil des nouvelles populations, des Opérations Collectives de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services (OCMACS) pourront être lancées en lien avec les Unions commerciales.

Un examen des sites pouvant contribuer à une politique de reconquête des centres-villes sera réalisé : traitement des friches commerciales à la périphérie des bourgs, des friches industrielles disposant d'une situation au centre des agglomérations, recyclage des terrains et bâtiments laissés vacants.

Objectif 2 : agir en faveur de l'attractivité résidentielle : *fiche action n°7*

Cet objectif participe à la stratégie globale visant à favoriser l'accueil de nouvelles populations et à assurer leur maintien sur le territoire. Il se traduit notamment par la requalification du parc de logements anciens, publics et privés, et la reconquête des logements vacants, notamment dans les centres-villes et centres-bourgs.

Des OPAH peuvent être mises en place, le territoire étant prioritaire au regard des caractéristiques socio-démographiques. Il s'agit d'une offre partenariale qui propose une ingénierie et des aides financières. Elle porte sur la réhabilitation de quartiers ou centres urbains anciens, de bourgs ruraux dévitalisés, de copropriétés dégradées, d'adaptation de logements pour les personnes âgées ou handicapées.

Chaque OPAH se matérialise par une convention signée entre l'Etat, l'Anah et la collectivité contractante d'une durée de 3 à 5 ans.

Le territoire est actuellement couvert par 3 OPAH : ces opérations présentent des bilans satisfaisants notamment s'agissant des propriétaires occupants. Sa mise en œuvre démontre l'adaptation de ce dispositif d'accompagnement à un territoire rural en permettant de traiter

des problématiques telles l'adaptation au vieillissement plus larges que la seule réhabilitation énergétique.

Le programme « Habiter Mieux » doit contribuer aussi à l'atteinte de cet objectif. Volet social du plan national de rénovation thermique, il vise à améliorer le confort thermique des logements, à lutter contre la précarité énergétique, et réduire les charges qui pèsent sur les ménages. Des communautés de communes du territoire ont déployé un accueil spécifique pour la pré-instruction des dossiers « Habiter mieux » auprès de l'ANAH.

Des actions en faveur de populations spécifiques sont prévues au titre de cet objectif : actions en faveur du logement des jeunes, du logement des personnes âgées notamment.

4- Agir pour la mobilité et le désenclavement du territoire : fiche action n°8

La mobilité est un enjeu essentiel pour les habitants de ce territoire étendu et excentré des villes les plus peuplées du département.

Le Charolais-Brionnais est traversé par la Route Centre Est Atlantique (RCEA) dont la mise à 2X2 voies doit conduire à une augmentation de la fréquentation du territoire, d'autant que le projet se poursuit sur le département voisin, l'Allier, à horizon 2021.

Il bénéficie par ailleurs d'une desserte ferroviaire TER dont la modernisation est prévue (ligne Paray-Chauffailles-Lyon) à partir de 2017.

Au-delà de la présence de ces axes structurants, le territoire dispose d'un réseau en transports en commun limité en raison notamment de la faible densité de la population.

Aussi, la mobilité constitue un enjeu essentiel pour les habitants de ce territoire dont le recours à la voiture est quasi incontournable pour les déplacements.

Les actions proposées et détaillées dans la fiche-action dédiée visent à faciliter les déplacements des habitants sur le territoire, par la réalisation d'un plan de mobilité rurale en lien avec les communautés de communes, le développement d'offres de mobilité partagées à vocation sociale et visant à favoriser le covoiturage. Enfin, le contrat de ruralité accompagne les projets visant à faire émerger des mobilités alternatives.

5- Encourager la transition énergétique : fiche-action n°9

Le contrat accompagne les opérations visant à réduire la précarité énergétique en favorisant l'habitat durable dans le Charolais-Brionnais : poursuite et promotion du programme "Habiter mieux" qui vise à renforcer l'attractivité du territoire par une offre de logements adaptée, tout en luttant contre la précarité énergétique.

Le Charolais-Brionnais présente de réelles qualités environnementales à valoriser.

Deux territoires du Pays sont couverts par un contrat local de transition énergétique : Bourbon-Lancy et la communauté de communes du Sud Brionnais.

D'autres projets peuvent être accompagnés pour favoriser l'émergence de territoires à énergies positive vers la croissance verte pour des territoires « zéros gaspillage, zéro déchets »

et pour le développement de la méthanisation : AAP nationaux pour accompagner les porteurs de projets dans leurs démarches.

Des actions visent à développer les énergies renouvelables sur le territoire : énergie photovoltaïque.

Enfin, un plan climat air énergie territorial devra être élaboré par les EPCIFP de plus de 20 000 habitants d'ici le 31/12/2018 : cette mesure bénéficiera de l'appui des services de l'État.

6- Favoriser la cohésion sociale sur le territoire : fiche action n°10

L'habitat dispersé qui caractérise ce territoire est source d'isolement des personnes les plus fragiles : seniors, demandeurs d'emplois...

Néanmoins le Charolais-Brionnais bénéficie d'un tissu associatif riche et dynamique. Dans chaque bassin de vie, des associations caritatives développent des actions en faveur des personnes les plus démunies ou socialement isolées.

Les actions inscrites dans ce contrat visent à promouvoir un aménagement culturel équilibré sur le territoire, en développant notamment la médiation culturelle autour de l'art vivant et plastique, en partenariat notamment avec l'Arc-scène du Creusot, et avec le soutien de la DRAC.

L'élaboration d'un contrat d'éducation artistique et culturelle doit permettre de réduire les inégalités en termes d'accès à l'art et à la culture.

- Adapter des offres de services culturels et sportifs aux besoins des populations qui veulent s'installer sur ce territoire : favoriser le maintien et la mise en place d'équipements communautaires.

- L'école dans les territoires ruraux constitue un véritable atout : appui aux élus locaux des communes rurales pour établir des projets éducatifs territoriaux adaptés à leur territoire ; accompagner la création de pôles intercommunaux afin de garantir une offre scolaire de qualité.

- Développer les offres de services en faveur de la petite enfance.

III) Modalités de pilotage et partenaires du contrat :

A) La gouvernance

Un comité de pilotage constitué des signataires du présent contrat ainsi que des personnalités qualifiées et des services concernés sera mis en place. Il sera coprésidé par le président du PETR du Charolais-Brionnais et le Préfet de Saône-et-Loire ou son représentant, le sous-préfet de Charolles.

Il assurera le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat et procédera à la validation de l'annexe financière annuelle au contrat de ruralité.

Il se réunira au minimum deux fois par an, l'une au moment des programmations annuelles, l'autre pour le bilan de l'année écoulée. Cette dernière séance pourra intervenir à l'occasion de la conférence annuelle des maires du PETR prévue par les statuts de ce dernier.

Un comité technique coprésidé par le président du PETR ou son représentant et le sous-préfet de Charolles, se réunira deux fois par an. Il sera notamment chargé d'examiner les modalités d'avancement des projets retenus et de repérer les projets émergents.

Il rendra compte de son travail au comité de pilotage.

Le secrétariat de ces instances sera assuré par la direction des services du PETR.

B) L'ingénierie mobilisée

L'ingénierie pour l'ensemble des orientations et projets proposés dans le cadre du contrat de ruralité relève en priorité des intercommunalités et du PETR.

Pour permettre la mise en œuvre des actions du contrat de ruralité, le PETR mobilisera son équipe d'ingénierie, et notamment :

- le directeur du PETR, chargé aux côtés des services de l'État, de l'animation du contrat, en charge également de la mise en œuvre de la convention d'objectifs et de moyens du CPER. Il mobilisera notamment les postes d'ingénierie suivants :

- les animateurs LEADER en charge de la politique d'accueil et d'attractivité et de l'animation touristique et culturelle,
- le chargé de mission « contrat local de santé »,
- le chargé de mission « urbanisme, habitat et SCoT »,
- l'animateur de l'architecture et du patrimoine du PAH.

En outre, un poste d'ingénierie économique, sera créé début 2017, interlocuteur des acteurs économiques et notamment des chambres consulaires. Ce poste sera financé en partie par l'État via des crédits FSIL.

A noter qu'une organisation sera mise en place avec les équipes d'ingénierie des intercommunalités au printemps 2017.

L'organisation mobilisée par l'État et ses établissements publics pour l'accompagnement, la mise en œuvre et le suivi du contrat :

L'État accompagne de façon transversale les projets compatibles avec les priorités nationales et qui s'inscrivent dans le cadre de stratégies locales partagées.

Ainsi, les services territoriaux de l'État vont apporter l'expertise requise pour la mise en œuvre des politiques publiques prioritaires sur le territoire.

Le sous-préfet d'arrondissement apportera un appui à la conduite et au développement des projets. Il veillera à faciliter ces projets, voire à les ré-orienter si besoin.

Le sous-préfet et les services de la préfecture veilleront :

- à la mobilisation des services et établissements publics de l'État disposant d'expertise et de capacités propres à la réalisation des projets et à leur mise en relation
 - à leur coordination afin de susciter des synergies locales en faveur des projets.
- Ils orienteront les porteurs de projets vers les guichets de financement publics ou privés.

Les services de la DDT accompagneront les collectivités dans l'émergence de projets de développement durable nécessitant l'articulation de plusieurs thématiques, dans la politique du logement soutenue par les collectivités en vue d'un développement équilibré des territoires et de leur attractivité, en matière de protection de la population aux risques, pour répondre à la transition écologique et énergétique.

Les services de la DDT pourront ainsi accompagner les collectivités dans l'émergence et la mise en place d'Opérations programmées d'Amélioration de l'Habitat.

Dans le domaine de la transition écologique, les services de la DDT accompagneront le territoire dans l'extension de cette démarche, notamment dans le cadre de la réalisation des Plans Climat Air Energie Territoriaux, obligatoires pour les EPCI de plus de 20 000 habitants, ou pour l'engagement d'EPCI ou du Pays pour une candidature TEPCV.

A noter, que 15% des crédits FSIL ouverts au titre des contrats de ruralité pourront contribuer aux dépenses d'ingénierie engagées par les collectivités.

Par ailleurs, dans le cadre du contrat de territoire établi au titre du CPER, un soutien aux missions d'animation pour la stratégie est prévu : par l'État, financement d'un ETPT (taux maximum : 70%) et par la Région : plafond de 2 ETPT (70%), complément de 20 000€ pour des postes de secrétariat-gestion, montant maximum garanti de 240 000€ par territoire sur 3 ans.

C)La participation des habitants et des acteurs de la société civile

Lors de la préparation des conventions LEADER et de la convention d'objectifs et de moyens (volet territorial du CPER – 2015-2017) et plus récemment en préparation du présent contrat de ruralité, une démarche globale associant la société civile a été mise en place par le PETR. Un collège d'acteurs privés, réunissant des chefs d'entreprise, des responsables associatifs et de personnes qualifiées a été constitué au sein du comité de programmation du GAL. Ce collège participe aux décisions d'attributions de FEADER et à la mise en œuvre de la stratégie de développement. Ces différents acteurs ont été également mobilisés par le PETR dans le cadre d'une démarche d'intelligence territoriale, co-animée par la CCI et l'ADIT. L'objectif visait à définir un plan d'action à l'aide d'une méthode d'animation originale s'appuyant sur les spécificités du territoire, à court et moyen terme pour développer l'attractivité et les capacités d'innovation du territoire. Les résultats de cette étude-action ont fait ressortir 10 axes prioritaires de développement et 32 actions dont une grande partie se retrouve dans le présent contrat de ruralité.

Pour l'application du présent contrat une restitution à ce collège de la société civile sera effectuée lors des comités LEADER et du Conseil de développement durable du PETR. Une

évaluation partagée sera également réalisée lors des réunions des comités thématiques consacrées à la convention Pays d'Art et d'Histoire et le Contrat Local de Santé, actions figurant toutes deux dans le présent contrat.

VI) Moyens mobilisables :

Chaque année, un avenant au contrat portant annexe financière annuelle précisera les actions et opérations qui seront prioritairement accompagnées par les partenaires dans le cadre de cette contractualisation.

La mise en œuvre du contrat s'appuie notamment sur la mobilisation du fonds de soutien à l'investissement local (FSIL part 1 et 2) et de la DETR.

Il s'appuie aussi sur l'ensemble des outils et financements de droit commun : dotations, aides spécifiques, volet territorial du CPER ainsi que les fonds et appels à projets existants sur les thématiques du contrat. La mobilisation des crédits européens (FEDER, FEADER, FSE) sera recherchée.

Le Conseil régional mobilise les moyens nécessaires à la mise en œuvre des actions qui s'inscrivent en cohérence avec celles retenues dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens, CPER 2015-2017, et ce, dans la limite des engagements prévus dans ladite convention.

Par ailleurs, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), partenaire à ce contrat, interviendra aux côtés des acteurs du territoire dans 4 domaines prioritaires :

⑩ la transition territoriale, pour les projets de développement notamment pour le financement des entreprises et immobilier tertiaire, la production de logements, les infrastructures et la mobilité, le tourisme et les loisirs ;

⑩ la transition écologique et énergétique, pour les projets d'efficacité énergétique des bâtiments et des entreprises, la production d'énergie et réseaux de distribution, la valorisation du patrimoine naturel ;

⑩ la transition numérique, en soutien au développement de l'économie numérique dans toutes ses composantes ;

⑩ la transition démographique, pour accompagner et protéger les personnes tout au long de la vie et contribuer au développement de la silver économie.

Son intervention se présente sous différentes formes : prêts à long terme sur Fonds d'épargne; consignations de fonds sur décision administrative, judiciaire ou environnementale ; mobilisation des ressources internes du groupe Caisse des Dépôts et cofinancement d'ingénierie pour établir des stratégies territoriales et/ou analyser la faisabilité en amont des projets ; investissement en fonds propres dans les outils d'aménagement, dans les sociétés d'économie mixte, et dans les sociétés de projet structurant pour la collectivité, aux côtés d'investisseurs privés et suivant un modèle économique dont la viabilité est assurée par l'activité réalisée par le locataire.

En particulier, la Caisse des Dépôts pourra mobiliser, en appui du contrat de ruralité du Charolais-Brionnais, les dispositifs suivants :

- ⑩ L'animation, pour le compte de l'Etat, du réseau des Maisons de services au public
- ⑩ Le financement, pour le compte de l'Etat, des dispositifs TEPCV et PTCE.
- ⑩ Les conventions « centres- bourgs de demain » pour la revitalisation des centres-bourgs,
- ⑩ L'accompagnement méthodologique de « mairie-conseils » .

VII) Le suivi et l'évaluation :

Le comité de pilotage du contrat, défini ci-avant, assure le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat.

Un tableau de bord du plan d'actions est élaboré et tenu à jour par les porteurs du contrat.

VIII) La durée du contrat :

Le présent contrat entre en vigueur à compter du 01/01/2017.

Il porte sur la période 2017-2020 (*4 années budgétaires*).

Un bilan d'exécution des actions du contrat sera établi en 2021 et validé par les porteurs et les partenaires qui ont contribué.

IX) Engagement des parties :

- Engagements du territoire :

Le PETR s'engage à :

-animer et mettre en place le programme d'actions prévu dans le contrat et l'annexe financière annuelle ;

-déployer les moyens nécessaires pour l'accompagnement des actions prévues;

-se rapprocher des services de la préfecture et de la sous-préfecture en amont du dépôt des dossiers susceptibles de correspondre aux termes du contrat ;

-se rapprocher des services du conseil régional et des autres partenaires au contrat selon les actions mises en œuvre ;

-remettre chaque année un bilan de l'ingénierie mise en œuvre dans le cadre du contrat.

- Engagements de l'Etat :

L'Etat s'engage à accompagner la mise en œuvre des actions identifiées dans le cadre de l'annexe financière annuelle par la mobilisation des crédits DETR, FSIL voire FNADT ou autres crédits liés aux politiques sectorielles, sous réserve de la présentation de dossiers complets et des disponibilités budgétaires annuelles.

Les participations de l'Etat éventuellement indiquées dans le tableau pluriannuel et les fiches-actions en annexe sont à ce stade l'expression du souhait des maîtres d'ouvrage, et purement indicatives.

- Engagements de la Région :

⑩ le Conseil régional confirme les engagements pris dans le cadre de la convention de moyens et d'objectifs conclue entre l'État, le PETR et la Région qui prend fin au 31/12/2017.

⑩ La Région pourra apporter des financements complémentaires pour la mise en œuvre d'actions identifiées dans l'annexe financière annuelle au regard de ses politiques sectorielles ;

⑩ la Région s'engage à participer à la mise en œuvre d'actions identifiées dans l'annexe financière 2017 dès lors qu'elles s'inscrivent en cohérence avec la convention d'objectifs et de moyens conclue dans le cadre du CPER, sous réserve de la présentation d'un dossier complet et des disponibilités budgétaires annuelles. Les engagements régionaux portent sur la convention d'objectifs et de moyens valable jusqu'à fin 2017. Une nouvelle contractualisation a vocation à être mise en place sur 2018-2020. Un avenant à ce contrat de ruralité sera établi pour introduire les nouvelles modalités d'intervention de la Région.

X) Modification du contrat :

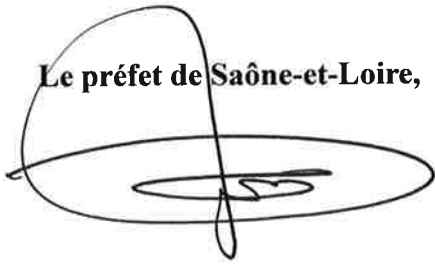
A la fin 2018, un premier bilan global des actions sera établi, en complément du tableau de bord de suivi présenté au comité de pilotage. Ce bilan pourra conduire à réajuster si nécessaire le plan d'actions.

En cas de désaccord des parties prenantes sur les modalités de mise en œuvre des actions du contrat, au cours de sa mise en œuvre, ou si des modifications substantielles étaient demandées par une ou plusieurs des parties, le comité de pilotage sera réuni pour débattre et proposer une modification du contrat.

En cas de modification des périmètres des EPCI ou du PETR, ou de prise de compétences de ces derniers, le contrat sera modifié en conséquence.

Contrat établi le 31 janvier 2017 à Oudry

Le préfet de Saône-et-Loire,



Gilbert PAYET

Le président du PETR du
Charolais-Brionnais,



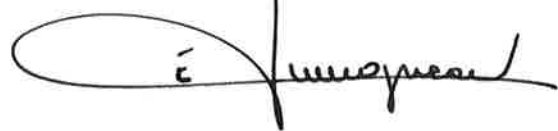
Jean-Marc NESME

Le président de la communauté de communes
communes Le Grand Charolais,



Fabien GENET

La présidente de la communauté de
entre Arroux, Loire et Somme,



Edith GUEUGNEAU

La présidente de la communauté de
de communes La Clayette Chauffailles
en Brionnais



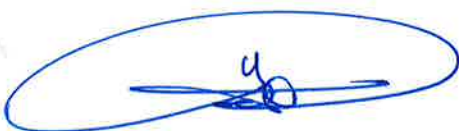
Marie-Christine BIGNON

Le président de la communauté
communes du Canton de Semur
en Brionnais



André MAMMESSIER

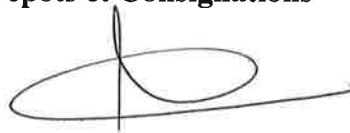
Le président de la communauté de
communes du Canton de Marcigny



Jean-Claude DUCARRE

**Pour la Présidente du
Conseil Régional
de Bourgogne Franche-Comté**

**Pour le Directeur régional
de la Caisse
des Dépôts et Consignations**



**le Directeur territorial
Cédric AYMONIER**

**La déléguée territoriale de
l'Agence Régionale de Santé,**



Geneviève FRIBOURG

**La directrice d'agence Pôle Emploi
de Digoin**



Patricia CORDIER

**Le délégué de
l'Agence Nationale de l'Habitat
dans le Département de Saône-et-Loire**



Gilbert PAYET

**Pour le président de la Chambre de Commerce
et d'Industrie de Saône-et-Loire,**



Nathalie HOEL

**Pour le président de la Chambre des
Métiers et de l'Artisanat délégation
Saône-et-Loire,**



Alfredo MORAIS

**Pour le président de la Chambre d'Agriculture
de Saône-et-Loire,**



Jean-Luc DESBROSSES

ANNEXE 1

FICHES ACTIONS



CONTRAT DE RURALITÉ DU PAYS CHAROLAIS-BRIONNAIS





Améliorer la démographie médicale et faciliter l'accès aux soins

ENJEUX	<p>Constat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - vieillissement de la population , - étudiants délaissant la médecine générale au profit des spécialités - territoire peu attractif - population vieillissante <p>Il apparaît essentiel de soutenir les actions qui favorisent l'installation de professionnels de santé, et d'organiser la filière de soins gériatriques, et ce en vue de faciliter l'accueil de nouvelles populations et de créer les conditions pour que ces populations restent sur le territoire.</p>
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Le PETR Charolais Brionnais est engagé depuis 2014 dans un contrat local de santé (CLS) avec l'ARS BFC, le Conseil Départemental 71, le Conseil Régional, l'assurance maladie et les services de l'Etat. Ce contrat arrive à échéance en décembre 2016.</p> <p>Dans l'attente de l'évaluation de ce contrat et de son renouvellement, un avenant sera signé avec l'ARS et les autres signataires d'ici la fin d'année 2016 pour une durée d'au moins 1 an.</p> <p>Cet avenant proroge les axes du CLS à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le renforcement des soins de proximité - la déclinaison des parcours de santé et de vie de l'ARS BFC <p>1 : Démographie médicale :</p> <p>Le contrat accompagnera les projets innovants facilitant l'installation de professionnels de santé sur le territoire :</p> <p>1-1 Des actions d'animation et de mise en réseau en lien avec la politique d'accueil du programme LEADER :</p> <ul style="list-style-type: none"> - participer aux actions de promotion de la région organisées au niveau régional. - mettre en place des sessions d'accueil pour les internes en médecine, - favoriser la rencontre entre les internes, les remplaçants et les médecins installés . <p>1-2 Des actions de recherche de professionnels de santé en cohérence avec la politique d'accueil.</p> <p>Suite à une première expérimentation concluante de recherche de 3 médecins généralistes par l'intermédiaire d'un cabinet de recrutement, le PETR va relancer cette initiative début 2017 (cofinancement Région et Département).</p>

	<p>1-3 Des investissements permettant l'installation de professionnels de santé dans de bonnes conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - avec la création de Maisons de Santé pluridisciplinaires (MSP-un projet à Marcigny). - la création d'hébergements adaptés aux stagiaires, remplaçants, internes, etc. Projet de création à Gueugnon d'un hébergement pour les « jeunes travailleurs en santé » (étudiants, internes en médecine de ville ou à l'hôpital, autres professionnels de santé) - une action pour maintenir l'offre de soins de proximité sur le territoire d'Issy l'Evêque (cabinet médical secondaire). <p>1-4 Faire connaître les mesures incitatives proposées dans le cadre du Pacte Territoire Santé 2 (Praticien territorial en médecine générale, le contrat d'engagement de service public)</p> <p>1-5 S'appuyer sur le dispositif départemental : « installeunmedecin.com » mis en place par le Conseil départemental, participer à des actions et outils de promotion du territoire communs, faire connaître et déployer les mesures proposées (box accueil, mission sim, etc.)</p> <p>1-6 – Déployer l'usage de la télémédecine à partir des MSP du territoire.</p> <p><u>2 : Améliorer la prise en charge des personnes âgées :</u></p> <p>Des actions en direction de la filière de soins gériatriques afin d'améliorer les sorties d'hospitalisation et de limiter les réhospitalisations, d'améliorer la prise en charge en urgence des personnes âgées, améliorer la lisibilité de l'offre et des dispositifs, d'améliorer les échanges entre acteurs. Des actions en vue de prévenir la perte d'autonomie des personnes âgées à domicile et en établissement. La définition de ces actions et la démarche de « renforcement de la filière de soins gériatriques » seront engagées et financées en 2017 dans le cadre du prochain Contrat Local de Santé.</p>
OBJECTIFS	<p>Maintenir l'offre de soins de 1^{er} recours et favoriser l'installation de professionnels de santé en participant à la déclinaison du Pacte Territoire Santé 2 (plan de lutte contre les déserts médicaux)</p> <p>Améliorer le parcours de santé de la personne âgée à domicile et en établissement en renforçant la coordination des professionnels de santé.</p>
PARTENARIATS	<p>PETR, ARS BFC, Conseil Départemental 71, Conseil régional BFC, les établissements regroupés dans le Groupement de coopération sanitaire (GCS), les EHPAD du territoire, les établissements de santé les MSP du territoire</p>
FINANCEMENTS MOBILISABLES (coût estimé?)	<p>FNADT/DETR/FSIPL/Crédits CRBFC/CD71/fonds européens Investissements ou Financements en prêts (à taux fixes) possibles de la CDC sur les Maisons de Santé pluridisciplinaires et Résidences services seniors, sous réserve de la décision du comité compétent.</p>
INDICATEURS DE SUIVI (pilotage-évaluation)	<p>Évaluation dans le cadre du suivi du contrat local de santé</p>



Garantir l'accès aux services publics

ENJEUX

La Saône-et-Loire est bien maillée en terme de services, eu égard à sa grande superficie: 97% de ses habitants sont à moins de 10 minutes d'un pôle de proximité disposant d'équipements et de services courants. Le Charolais-Brionnais dispose de 8 pôles de proximité, parmi lesquels Paray-le-Monial, qui propose une gamme de services supérieurs notamment en terme de santé. Globalement l'accès aux services de sécurité (police/gendarmerie/pompiers), aux services liés à la solidarité (accueil, établissements) comme aux établissements d'enseignement est perçu comme satisfaisant sur ce secteur du département.

En effet, le territoire du Charolais-Brionnais dispose d'un maillage de services publics important, notamment grâce à la présence de plusieurs MSAP. Elles sont gérées d'une part par PIMMS sur les communes de Chauffailles et ses antennes de Coublanc et Chateauneuf, Melay, Saint-Bonnet-de-Joux et d'autre part, par l'association le Moulin des Roches à Toulon-sur-Arroux.

Le principal enjeu consiste ainsi davantage à maintenir et conforter le réseau des MSAP existantes, assurer une meilleure couverture territoriale de ces dernières ainsi qu'une connaissance plus précise, de la part de la population, de ses services. En effet, selon une enquête menée dans le cadre de l'élaboration du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP), 39% des personnes interrogées ignorent s'il existe une ou plusieurs MSAP sur le Charolais-Brionnais.

Certains secteurs ressentent toutefois un déficit d'accessibilité aux services, en présentiel et en temps d'accès, cumulant une faible densité et un relatif éloignement. C'est notamment le cas du sud et de l'ouest du Charolais-Brionnais.

Par ailleurs, l'accès aux services publics peut être renforcé par une offre de mobilité plus dense et régulière, notamment de transports en commun. Cet enjeu fait l'objet de la fiche action numéro 8 du présent contrat. De même le soutien de l'offre de soins fait l'objet de la fiche N°1.

Enfin, l'accès au service public de l'emploi reste encore difficile. Alors que les services de Pôle Emploi basés à Digoin, couvrent tout le territoire du Charolais-Brionnais qui constitue une seule zone d'emploi, l'accès à ce service reste encore difficile en raison des problèmes de mobilité.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- **Faciliter l'accès aux services en complétant l'offre existante par la création de nouvelles MSAP.** Cette offre devra être développée à Bourbon Lancy et Issy-l'Evêque tandis qu'une réflexion pourrait être engagée sur Gueugnon, Charolles et La Clayette.

- **Conforter les MSAP existantes** par l'accueil d'autres services, par la

	<p>convergence de publics dans un même lieu (permanences diverses, animations, conférences thématique...), par des permanences dans d'autres communes.</p> <p>- Faciliter l'accès aux services de la MSA : la volonté du gouvernement de conforter le réseau de la MSA en milieu rural, mentionnée lors des CIR, s'est concrétisée par une convention d'objectifs et de nouvelles missions. Un partenariat renforcé entre MSA/MSAP y contribuera.</p> <p>- Faciliter l'accès aux services de Pôle emploi et de la Mission locale, via les MSAP.</p> <p>- Améliorer la communication sur l'offre de services existants : localisation des MSAP, information et échanges avec les secrétaires de mairie, d'EPCIFP, agents d'accueil, assistantes sociales et les agents de La Poste.</p> <p>- Développer en collaboration avec la Poste, les nouveaux facteurs-guichetiers : le nouveau « facteur-guichetier » instaure une complémentarité entre la tournée de distribution et le guichet, pour une meilleure connaissance et proximité de ses agents, présents 6 jours sur 7. Le contrat pourra développer la prise en compte, par les collectivités et par les professionnels, des nouveaux services de proximité qu'elle propose : par exemple portage de courses à domicile, de médicaments, d'articles de boulangerie, vigie en période de canicule, surveillance en cas d'absence, installation d'équipements, collecte et recyclage...</p> <p>- Mieux faire connaître les permanences de conseils en matière d'accès au droit (CDAD) proposées en Charolais-Brionnais, à Charolles, Digoin, Gueugnon et Chauffailles. Un projet de maison de la justice et du droit est en cours d'élaboration à Charolles avec l'appui du Ministère de la Justice, les investissements nécessaires pourront être soutenus par les collectivités et dans le cadre du présent contrat.</p> <p>- Signer des conventions de ruralité avec l'éducation nationale qui s'engagera sur 3 ans au maintien des moyens humains. Plusieurs pôles scolaires sont déjà retenus à cet effet.</p> <p>Le contrat accompagnera également le développement de pôles scolaires intercommunaux (fiche 10 cohésion sociale).</p>
<p>OBJECTIFS</p>	<p>- Développer le réseau de MSAP sur le territoire du Charolais-Brionnais.</p> <p>- Mieux faire connaître le réseau des MSAP sur le territoire</p> <p>- Renforcer l'accès au droit.</p> <p>- Développer le réseau de services de proximité grâce à l'offre de services de la Poste.</p>
<p>PARTENARIATS</p>	<p>État, Conseil départemental, La Poste, MSA, Pôle Emploi, Ministère de la Justice, Caisse des Dépôts et Consignations (formations, mise en réseau des MSAP).</p>
<p>FINANCEMENTS MOBILISABLES</p>	<p>FNADT, Fond inter-opérateurs, FSIL, DETR</p>
<p>INDICATEURS DE SUIVI (pilotage-évaluation)</p>	<p>Quantitatif : Suivi continu de l'évolution du nombre de particuliers accueillis dans les différents points cités précédemment. Évolution du nombre des « non recours ».</p> <p>Qualitatif : Enquête de satisfaction auprès des usagers des MSAP</p>



Encourager le développement économique

ENJEUX

Territoire principalement rural et agricole, le Charolais Brionnais n'en est pas moins une terre industrielle historique et compte encore les deux plus grandes entreprises industrielles de Saône-et-Loire : APERAM à Gueugnon et Fiat PowerTrain à Bourbon Lancy, ainsi qu'un important tissu de PME/PMI, principalement dans les domaines de la métallurgie/mécanique, du bois et de la céramique, ce secteur étant actuellement en pleine reconversion (fermeture récente de sites majeurs).

Si l'activité tertiaire est en développement depuis une quinzaine d'années, avec notamment le commerce, le tourisme, la santé et les services à la personne, le taux d'emplois industriels (20% de l'emploi salarié) et agricoles reste nettement supérieur à la moyenne départementale, régionale et nationale.

Les principales communes sont Paray-le-Monial, Digoïn, Gueugnon, Bourbon Lancy, Chauffailles, La Clayette, Charolles et Marcigny. L'essentiel de l'offre foncière économique se trouve donc dans ces villes ou dans leurs unités urbaines, même si certaines communes plus rurales ont développé en parallèle leurs propres zones d'activités à vocation artisanale.

Cette armature urbaine est à la fois une force et une faiblesse pour le territoire :

- Une force : la présence de plusieurs petites villes permet à la population de trouver à un temps de trajet limité des services et emplois sur l'ensemble du territoire.
- Une faiblesse : le territoire ne compte pas de « locomotive » de taille suffisante pour « tirer » l'ensemble du Charolais Brionnais et constituer un pôle d'attractivité à taille critique suffisante et les villes se trouvent régulièrement en situation de « concurrence » en matière économique.

Dans le cadre des négociations entre l'Etat et la Région du Contrat de Plan en vigueur, le Pays Charolais Brionnais a été considéré comme « territoire vulnérable d'un point de vue économique avec capacité de rebond ».

Enfin, une démarche d'intelligence territoriale portée par la CCI et par le Pays, avec le soutien de l'État, a été réalisée fin 2016. Cette fiche action reprend plusieurs de ses analyses et propositions d'actions.

DESCRIPTION DE L'ACTION

3.1 Renforcer les atouts économiques du Charolais-Brionnais

- Structurer les filières industrielles du pays : les entreprises du Charolais-Brionnais sont insuffisamment structurées et ne forment pas encore un réseau solide, capable de soutenir le dynamisme économique local. Pour favoriser l'émergence d'un écosystème économique performant, attractif et créateur d'emplois, l'État, le PETR et leurs partenaires

accompagneront les efforts des entreprises du pays pour mutualiser leurs ressources et participer à des opérations communes (participation conjointe à des salons internationaux, export, développement de clubs et de réseaux...).

- Renforcer les filières en difficulté : marqueur historique de l'économie locale, la filière des entreprises de la céramique connaît également ces problématiques qui grèvent ses capacités de développement. Pour y remédier, un soutien à la filière céramique du Charolais-Brionnais apparaît nécessaire via l'accompagnement et la mise en œuvre de démarches collectives ciblées : réduction des coûts énergétiques, mutualisation des matières premières, mise en place de procédures de formation et de recrutement, fédération de démarches commerciales collectives... Ces actions prennent place dans un Plan Céramique conclu entre l'État et les entreprises, qui sera valorisé et développé, en parallèle de démarches déjà engagées :

- accompagnement de l'export : accompagnement des entreprises vers l'export via l'appropriation des dispositifs d'aides existants.

- travail de réduction des charges liées aux déchets : définition d'une étude portant sur la valorisation des déchets de la filière céramique en partenariat avec la CCI, l'ADEME et les entreprises.

- Accompagner la capacité d'innovation des entreprises : les entreprises du Charolais-Brionnais doivent être accompagnées dans leurs projets d'innovation afin de renforcer l'attractivité du territoire dans les prochaines années et stimuler la création d'emplois. Dans ce contexte, la mise en place d'un «centre de ressources partagé» à destination des entreprises de la filière céramique (impressions 3D, laser), en partenariat avec l'ENSAM de Cluny, ou encore la création de ce type de centre à l'antenne de la CCI du Charolais-Brionnais ou au lycée de Digoin, seront soutenus.

- Anticiper les mutations de l'emploi :

La forte nécessité de renouvellement des emplois, suite à des fermetures d'entreprises importantes sur le territoire du Charolais-Brionnais, accroît l'intérêt de la mise en place d'une démarche de GPEC territoriale. Le lancement de cette démarche est proposé par l'État dans le cadre du contrat de ruralité aux élus du PETR et aux chefs d'entreprises (convention DIRECCTE avec AFPA Transition).

3.2. Soutenir le développement économique du territoire

- Favoriser l'accès au numérique et la connexion au téléphone mobile, impératifs pour l'attractivité du territoire :

- dans le domaine de la téléphonie mobile : résorption des centres bourgs en zones blanches : nouvelle campagne de mesures : soutien financier de l'État à hauteur de 100k€/site ;

Résorption des zones blanches sur des sites dits prioritaires : économiques ou touristiques : AAP 1300 sites: soutien financier Etat à hauteur de 50k€/site.

Plateforme France mobile : plateforme de collecte et de traitement des problèmes de couverture en téléphonie mobile dans les zones rurales : zones grises. Objectif : faire remonter aux opérateurs les difficultés liées à la couverture mobile en vue d'apporter des réponses aux problèmes identifiés.

- s'agissant de l'accès au numérique : dans le cadre du plan THD, mise en place par le Conseil départemental avec le concours financier de l'État, l'Europe, le Conseil régional et les EPCIFP, d'une stratégie d'aménagement numérique et de déploiement du THD sur le département.

Une priorisation de l'intervention publique a été établie à l'échelle des bassins de vie selon les critères de qualité actuelle de la desserte haut débit, du nombre d'habitants au km² et de lignes téléphoniques, ainsi que

des enjeux des territoires afin de desservir en très haut débit d'ici à 2020 : les sites stratégiques et prioritaires nécessitant des besoins immédiats ou à court terme: zones d'activité économique, établissements d'enseignement et de santé, sites administratifs et touristiques, espaces publics numériques.

Expérimentation conduite par le Conseil régional/conseil départemental afin d'apporter le haut débit dans les zones d'activités qui ne seront pas couvertes d'ici 2020 : solution d'attente, type hertzien.

- Mettre en place une offre d'ingénierie économique : le Charolais

Brionnais connaît un besoin d'accompagnement en terme d'ingénierie pour l'émergence, l'élaboration et le suivi de projets. L'État, à travers différents dispositifs, accompagne les collectivités dans la conduite de leurs projets :

- - 10% des crédits FSIL ouverts au titre des contrats de ruralité pourront contribuer aux dépenses d'ingénierie engagées par les collectivités.
 - - le volet territorial du contrat de plan Etat-Région prévoit le soutien aux missions d'animation économique et le soutien à l'ingénierie de projet.

Une réflexion relative aux modalités d'accompagnement du PETR et des différentes communautés de communes sera conduite au premier trimestre 2017 pour déterminer les mutualisations à mettre en place et le renforcement de l'ingénierie à l'échelle territoriale la plus pertinente.

Expérimentation d'une solution de type « herzien » sur la zone d'activité du Charolais-brionnais d'un coût total de 100 000 Euros (co-financements Conseil Régional et Conseil Départemental).

- Soutenir le développement de structures économiques attractives : alors que l'offre de foncier à vocation économique est importante sur ce territoire, il convient de créer une dynamique d'accueil des entreprises, en choisissant les parcs d'activités à équiper en priorité, aux services aux entreprises qui doivent y être développés et en réfléchissant à leur vocation économique pour les rendre plus attractives et compétitives. Les zones proches de la RCEA bénéficient d'un positionnement privilégié. Un aménagement qualitatif qui permette de valoriser le territoire et ses atouts économiques en particulier autour de cet axe apparaît nécessaire. Le pôle d'activités du Charolais à Charolles par exemple, qui a fait l'objet de réflexions sur son positionnement et les aménagements correspondants, sera soutenu en priorité. Au vu des conclusions du schéma de développement des infrastructures économiques en cours, d'autres projets d'aménagements intercommunaux pourront être accompagnés.

Les projets relatifs aux infrastructures économiques innovantes constituent également un vecteur de développement. A ce titre, la valorisation de certaines friches industrielles du territoire qui auront été identifiées comme stratégiques dans le schéma de développement des infrastructures économiques pourra faire naître une dynamique de revitalisation économique destinée à soutenir les activités de coworking ou des pépinières d'entreprises par exemple. L'aménagement d'espaces de coworking dans ces territoires, devrait permettre de créer un réseau de solidarité et de partage entre travailleurs indépendants, des porteurs de projets et de partager des outils dédiés à cette forme de travail. Le réaménagement de la friche industrielle de La Clayette doit être soutenu dans le cadre du contrat de ruralité.

La mise en place d'une offre de financement participatif sera expérimentée.

- Développer le pôle aéronautique de Saint-Yan, en s'appuyant notamment sur les infrastructures (plateforme de Saint-Yan, piste d'atterrissage) et les formations dispensées (ENAC, lycée Astier...) contribuerait à développer une zone d'activités dynamique et attractive pour le territoire.

OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'emplois - Redynamisation du secteur industriel du Charolais Brionnais - Amélioration de l'organisation et de la structuration des entreprises du territoire - Renforcement de l'attractivité du Charolais Brionnais
PARTENARIATS	Etat, PETR, CCI, Club des céramistes, Conseil régional BFC, BPI France, CDC, Chambre des métiers
FINANCEMENTS MOBILISABLES	<p><u>3.1.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -crédits DIRECCTE - FNADT - FSIL - Région territorial -DETR <p><u>3.2</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - si MO CC ou commune: FSIL + Région + LEADER - si MO autre: FNADT convention territoriale + LEADER <p>Investissements en fonds propres de la Caisse des Dépôts, sous réserve de la décision du comité compétent, dans l'immobilier d'entreprises ou les réseaux numériques</p>
INDICATEURS DE SUIVI (pilotage-évaluation)	Chiffres de l'emploi Nombre d'entreprises confortées ou créées



Soutenir le développement agricole

ENJEUX

Berceau historique de la race Charolaise, le Pays Charolais Brionnais est le premier bassin agricole du département, avec plus de 2 000 exploitations professionnelles. Les entreprises agricoles représentent les 2/3 des entreprises du secteur.

La grande majorité des exploitations est spécialisée en élevage allaitant (cheptel de près de 300 000 bovins charolais), et notamment en bovins maigres destinés à l'exportation, système fortement dépendant de quelques marchés internationaux et des crises mondiales.

Une grande majorité des exploitations bovines est engagée dans des signes de qualité : Label Rouge, Appellation d'Origine Protégée, et démarche en cours de reconnaissance IGP Charolais de Bourgogne.

Certaines exploitations font également le choix de la diversification, notamment en élevage caprin AOP Charolais, et en volailles Label Rouge. Il reste du potentiel dans le territoire dans ces secteurs pour quelques diversifications ou quelques installations, en veillant à ne pas déstabiliser l'existant tout en impulsant une action en faveur de l'attractivité pour les vétérinaires afin d'en garantir le maillage territorial.

Paradoxalement, le modèle agricole du territoire est fragile et peu rentable, alors que le mode d'élevage extensif répond aux attentes sociétales de préservation de l'environnement et de bien-être animal. D'ailleurs, ce modèle est au cœur du projet de candidature à l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO « Charolais-Brionnais, paysage culturel de l'élevage bovin ».

L'enjeu pour le territoire est ainsi de favoriser la viabilité des exploitations agricoles, afin de maintenir une agriculture durable sur le territoire.

Trois axes sont envisagés pour consolider ce pan important de l'économie du territoire :

- améliorer la compétitivité des entreprises agricoles ;
- valoriser la filière et ses produits auprès des consommateurs ;
- favoriser la diversification des productions pour consolider le revenu des exploitants.

DESCRIPTION DE L'ACTION

4.1. Améliorer la compétitivité des exploitations agricoles

Face à la crise que connaît le secteur agricole, l'État et les collectivités se sont engagés aux côtés des organisations professionnels, et ont mis en place des mesures exceptionnelles afin de répondre à la conjoncture difficile.

L'engagement du Conseil régional et du Conseil départemental dans l'accompagnement des exploitations agricoles se manifeste également par la prise en charge d'audits d'exploitation, pour permettre à chaque exploitant de déterminer ses leviers d'amélioration techniques, économiques et de mieux piloter son entreprise

En complément de ces actions destinées aux exploitants, l'analyse des

charges des exploitations agricoles a mis l'accent sur l'importance des charges foncières pour les exploitations d'élevage allaitant, et en particulier dans le Charolais-Brionnais.

Dans le cadre du contrat de ruralité, en association avec les organisations professionnelles, sera mise en œuvre une analyse exhaustive des coûts liés au foncier sur 2 à 3 communes du Charolais-Brionnais, afin de dégager un état des lieux et des leviers possibles pour réduire ce poste important (action d'audit portée par la chambre d'agriculture, cofinancée à hauteur de 70 % par la Région. .

4.2. Valoriser les produits des filières agricoles du Charolais-Brionnais

- Rapprocher le consommateur de l'exploitant agricole :

* par la mise en place de circuits courts et la création d'un outil de vente directe sous le label des Marchés des Producteurs de Pays (marque nationale portée par la Chambre d'agriculture), marchés composés exclusivement de producteurs locaux respectant une charte nationale qui garantit la qualité de leurs produits. Un accompagnement technique et réglementaire de la collectivité souhaitant développer des MPP pourrait être apporté par la Chambre d'agriculture et financé dans le cadre du contrat de ruralité.

* Par le développement d'un circuit touristique charolais, destiné à faire connaître au grand public l'activité agricole et la filière viande du pays (parcours passant par l'ouverture de la ferme de Jalogny, le Marché de Saint-Christophe, la Maison du Charolais...). Sa mise en œuvre étant dépendante de l'inscription du territoire à la liste des candidats au patrimoine mondial de l'UNESCO, la programmation de l'action s'inscrit dans le moyen terme et pourrait recevoir un soutien dans le cadre du contrat de ruralité en 2017-2018.

- Soutenir les actions de promotion collective des signes de qualité agricoles spécifiques au territoire (AOP Boeuf de Charolles, fromage Charolais) pour valoriser la filière agricole du pays. Cette action pourrait se matérialiser par la mobilisation d'une ingénierie nécessaire au développement des filières, la création de plaquettes, de sites internet, d'une signalétique des exploitations concernées (ex : Route des fermes AOP du Pays Charolais Brionnais, Route du Boeuf), de films ou reportages valorisant simultanément le territoire et les filières de qualité.

- Lancement d'une étude sur la filière charolaise afin de développer la connaissance des éleveurs sur les attentes des consommateurs. Elle aura aussi pour objectif d'améliorer la continuité et la maîtrise foncière des exploitations agricoles en étudiant les possibilités de regroupement du parcellaire des exploitations. Cette action serait portée par la Chambre d'agriculture, en partenariat avec le département, le Pays et les communautés de communes ou encore l'institut du Charolais.

-Accompagner les investissements collectifs permettant de valoriser le Charolais : maison du Charolais, halles et marchés couverts, magasins de producteurs collectifs, signalétique touristique, marché de ST Christophe en Brionnais.

4.3. Encourager la diversification de la filière agricole du Charolais-Brionnais

- Développer des projets photovoltaïques: les exploitations agricoles disposent de surfaces importantes de bâtiments et de toitures. Les agriculteurs disposent donc d'un atout important pour développer des projets photovoltaïques afin de produire et vendre de l'électricité. La Chambre d'agriculture dispose de conventions de financement avec le

	<p>Casdar et l'Ademe pour l'accompagnement général des actions mais pas pour la réalisation d'un plan d'action spécifique sur le photovoltaïque (sauf dans le cas d'autoconsommation). Il pourra être envisagé de soutenir les actions d'accompagnement technique et réglementaire des agriculteurs souhaitant développer des projets photovoltaïques. Cet accompagnement peut se faire soit par du conseil individuel soit par une action collective (formations, visites, définition de cahiers des charges communs et consultations groupées de constructeurs / installateurs), portée par la Chambre d'agriculture. Attention consommation de foncier</p> <p><u>-Accompagner la structuration d'une filière bois bocager</u>, afin de permettre aux agriculteurs de retrouver un intérêt économique à conserver le bocage (plaquettes pour le chauffage et litière). Un projet, porté par la Chambre d'agriculture, visant à réaliser des plans bocagers dans dix exploitations du territoire a débuté au printemps 2016 et devrait se prolonger sur l'année 2017. Le contrat de ruralité pourrait soutenir la valorisation de ces plans de gestion, par exemple par l'organisation de trois démonstrations en 2017 d'utilisation de plaquettes en litière et en chaudière à destination de la filière.</p> <p><u>-Accompagner la mise en place de groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE)</u> permettant de coupler, dans une approche globale des exploitations d'un territoire, des dynamiques de diversification, l'amélioration des techniques d'engraissement et une meilleure valorisation du potentiel herbager et agronomique</p> <p><u>- agrotourisme</u> En lien avec action 2 sur la promotion, développer ce potentiel de diversification</p>
<p>OBJECTIFS</p>	<p>Favoriser la pérennité des exploitations agricoles du territoire, par l'amélioration de leur compétitivité, en agissant sur les charges liées au foncier.</p> <p>Favoriser la diversification des revenus des exploitants par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une meilleure valorisation des ressources en bois des agriculteurs - une diversification liée au potentiel touristique du territoire par la création d'un réseau d'acteurs autour d'un ou plusieurs circuits (institutions, hôtels, restaurants, agriculteurs, bouchers...), et au potentiel de production d'énergie renouvelable (bois) et photovoltaïque du territoire - une meilleure valorisation des productions, par la promotion de la race et la viande Charolaise, la valorisation des deux AOP du Charolais-Brionnais
<p>PARTENARIATS</p>	<p>PETR, Etat, Communautés de communes, Chambre d'agriculture, Institut du Charolais conseil départemental / Agence de Développement Touristique et de Promotion du Territoire de Saône-et-Loire Mairie Conseils (ingénierie circuits courts)</p>
<p>FINANCEMENTS MOBILISABLES</p>	<p>FSIL, FNADT, DETR</p>
<p>INDICATEURS DE SUIVI (pilotage-évaluation)</p>	<p>Evolution du nombre d'exploitations transmises. Evolution du revenu moyen des exploitants.</p>



Faire du patrimoine un vecteur de développement

ENJEUX

1 - Réorganiser l'offre touristique et patrimoniale:

Terre d'excellence, le Pays Charolais Brionnais se trouve à une période charnière dans le domaine du tourisme pour différentes raisons :

- La loi NoTRE bouleverse, comme dans beaucoup de territoires, les équilibres politiques et financiers, et le mode de fonctionnement de la promotion et de l'organisation touristique qui s'était instauré entre le PETR et ses intercommunalités membres, les offices de tourisme, mais aussi et surtout les acteurs privés concernés et impliqués dans une démarche d'ambassadeurs d'une destination depuis plusieurs années
- Le PETR du Pays Charolais Brionnais, porteur du label Pays d'Art et d'Histoire depuis 10 ans, effectue actuellement l'évaluation des actions engagées et va définir dans les prochains mois de nouveaux objectifs et actions pour les dix prochaines années pour animer et valoriser le patrimoine

Le projet de candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO sur le paysage culturel évolutif vivant du berceau de la race charolaise, porté par le PETR, fait l'objet actuellement d'expertises missionnées par le Comité national des biens français du patrimoine mondial, dans le cadre de la demande d'inscription sur la liste indicative nationale. Avis sera donné au printemps 2017

- Des projets d'investissements privés et publics à court terme qui impacteront inévitablement la fréquentation touristique du territoire et imposent d'avoir une organisation efficace pour y répondre : un projet de Center Parc à Marizy-le-Rousset ; l'accélération de la mise en deux fois deux voies de la RCEA et la création d'une aire de service à proximité immédiate de la Maison du Charolais sur cet axe; de nouveaux équipements structurants portés par les sanctuaires de Paray-le-Monial pour répondre à la croissance du nombre de pèlerins et notamment aux sessions internationales, des projets de résidences adaptées au marché du bien-être dans la cité thermale de Bourbon Lancy ; etc...

Depuis près de dix années, le PETR du Pays Charolais Brionnais anime le réseau des acteurs touristiques, pour structurer et promouvoir une destination, en partenariat avec les offices de tourisme existants, les réseaux professionnels (organismes de gestion des AOP, chambres consulaires, réseaux de labels d'hébergeurs, mais également des acteurs privés et institutionnels gérant des équipements et des services structurants (Marché au cadran de ST Christophe en Brionnais, thermes de Bourbon Lancy, Maison du Charolais, Diverti Parc, ...).

Cette animation se fait en cohérence et en lien étroit avec les actions conduites pour valoriser le patrimoine (Pays d'Art et d'Histoire, projet candidature UNESCO, charte architecturale et paysagère...)

Conscient qu'il ne peut agir seul en matière touristique, le Pays s'intègre

également dans des logiques de structuration touristiques plus larges, et s'implique par exemple financièrement et politiquement dans la structuration émergente d'une « Destination Loire » avec les territoires concernés par ce linéaire.

C'est pourquoi les élus du PETR du Pays Charolais Brionnais ont délibéré à l'unanimité pour répondre à l'appel à projet « contrats de structuration de Pôles Touristiques Territoriaux », pour accompagner un projet structuré en deux principaux objectifs :

- S'appuyer sur quelques éléments identitaires porteurs pour définir une image ambitieuse qui se démarque et qui sera portée collectivement
- Définir une nouvelle gouvernance et une organisation de l'accueil touristique adaptée à l'ambition d'une destination 'Charolais Brionnais' tenant compte des attentes et besoins des entreprises concernées

2 – Faire du patrimoine un levier de développement grâce au Pays d'Art et d'Histoire et au projet de candidature UNESCO

Le Pays met en œuvre depuis 2007 une convention Pays d'Art et d'Histoire, signée avec le Ministère de la Culture et de la Communication. Cette convention fait actuellement l'objet d'une évaluation. Le bilan de ces dix années est plutôt positif, tant du point de vue de l'amélioration de la connaissance sur le patrimoine local, que sur la sensibilisation à la qualité architecturale et paysagère, que du développement d'outils de valorisation du patrimoine auprès des différents publics. La nouvelle convention devra tenir compte de cette évaluation et des nouvelles attentes du Ministère de la Culture et de la Communication.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Axe 1 : S'organiser pour devenir une Destination : SPÔTT

Le PETR porte depuis plusieurs années des actions de promotion et d'animation touristique, en lien avec les OT existants, les prestataires, l'ADT, etc... Dans le cadre des fusions de CC et de la Grande Région, le Pays doit structurer son offre dans une logique de destination. Il se positionne donc à l'AAP SPÔTT pour pouvoir bénéficier d'un appui d'Atout France.

1-1 - appel à projet SPÔTT

Le PETR a répondu à l'appel à projet Structuration de Pôles Touristiques territoriaux pour bénéficier d'un accompagnement d'Atout France :

- Aide à la structuration juridique
- Aide à la définition d'un positionnement marketing sur lequel asseoir la promotion du territoire en lien avec ses spécificités

1-2 - soutien aux investissements touristiques structurants

- Hébergements générateurs de nuitées sur l'ensemble du territoire
- Equipements touristiques structurants intégrés dans une stratégie de développement touristique à l'échelle du Pays ou supra.

Axe 2 : Candidature UNESCO :

D'ici le printemps 2017, le comité français des biens du patrimoine mondial se positionnera sur l'éventualité de l'inscription d'une partie du Charolais-Brionnais au titre des Paysages culturels, sur la Liste Indicative des Biens Français.

Dans ce cadre, le contrat accompagnera :

2-1 – Des études et de l'ingénierie

des études stratégiques complémentaires, nécessaires à l'élaboration du dossier de candidature, et notamment des études portant sur les mesures de protections liées à l'éventualité d'une inscription comme Bien du Patrimoine mondial de l'UNESCO (outils de protections de sites naturels, sites patrimoniaux remarquables -SPR, protection des attributs...)

2-2 - Outils de communications et sensibilisations

nécessaires au montage du dossier de candidature, et à la sensibilisation des acteurs du territoire

Axe 3 : Architecture, Patrimoine et qualité du cadre de vie et Pays d'Art et d'Histoire :

En 2017, le PETR préparera la nouvelle convention Pays d'Art et d'Histoire avec le Ministère de la Culture et de la Communication.

En préfiguration de cette nouvelle convention, et du futur Projet Scientifique et Culturel nécessaire pour le Centre d'Interprétation, de l'Architecture, du Patrimoine et des Paysages, le contrat accompagnera :

3-1 – De l'ingénierie, de l'animation et des outils pour :

- finaliser l'évaluation de la mise en œuvre du label sur la période 2007-2016, et préparer la future convention Pays d'Art et d'Histoire avec le Ministère de la Culture et de la Communication, les acteurs locaux et les institutions, notamment avec l'Education Nationale
- maintenir des actions pédagogiques et de sensibilisation conduites en parallèle de l'évaluation, notamment en faveur du jeune public et des scolaires, pour maintenir une dynamique sur le territoire en cette année de transition
- préfigurer le futur CIAPP en lien avec les travaux menés dans le cadre de la candidature UNESCO, et avec les centres d'interprétations (notamment la Maison du Charolais, l'Observatoire) et Musées de France (St Nazaire à Bourbon, Tour du Moulin à Marcigny, Prieuré à Charolles, Hiéron à Paray) existants. La refonte des scénographies de l'Observatoire et de la Maison du Charolais doivent préfigurer le partenariat avec le futur centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAPP) et l'interprétation de la candidature UNESCO.
- élaborer des sites patrimoniaux remarquables (SPR) : ex : Bourbon-Lancy, etc.

3-2 – Des études et investissements liés à la création du CIAPP et de ses antennes : travaux, maîtrise d'œuvre, conception scénographie, etc.

3-3– Entretien et restauration des monuments historiques :

Les travaux assurant la bonne conservation du patrimoine monumental sont soutenus et accompagnés par l'Etat, qu'il s'agisse d'édifices, d'objets mobiliers ou de décors. Des moyens importants y sont donc consacrés par le territoire et l'Etat. Parmi les opérations qui sont susceptibles d'être soutenues, la priorité sera donnée à celles qui correspondent à des états sanitaires nécessitant des interventions dans la durée du contrat, en particulier :

- ⑩ Restauration intérieure du chœur et du transept de l'église d'Anzy-le-Duc : programmation indicative de 30 % d'une enveloppe de 524 000 € (2 tranches)
- ⑩ Sauvegarde et restauration du portail ouest de la collégiale de Semur-en-Brionnais : programmation indicative de 50 % d'une enveloppe de 120 000 €

La programmation indiquée ci-dessus est liée aux projets et ne constitue pas une enveloppe réservée au territoire ; tout comme le soutien aux travaux sur monuments historiques du PETR n'est pas conditionné par la signature du contrat de ruralité.

OBJECTIFS

1 - Faire du patrimoine et de la qualité architecturale un vecteur de développement territorial

- améliorer la connaissance des ressources culturelles et patrimoniales du territoire ;
- diversifier les thèmes abordés : patrimoine récent, dynamiques du paysage, patrimoine culturel immatériel...
- sensibiliser les élus, habitants et acteurs locaux,
- accueillir les visiteurs
- initier le jeune public
- mettre en synergie les acteurs autour d'une dynamique touristique et culturelle sur le territoire

	<p>2 – Contribuer à la cohésion sociale du territoire - transmission des valeurs culturelles reconnues par le projet de valeur universelle exceptionnelle et aux valeurs humanistes du patrimoine mondial défendues par l'UNESCO</p>
PARTENARIATS	<p>PETR, la DRAC Bourgogne-Franche-Comté, Conseil Régional BFC, L'arc Scène Nationale Le Creusot, Conseil Départemental de Saône-et-Loire, Université Lyon 2, Acteurs culturels locaux Caisse des Dépôts Caisse des Dépôts (accompagnement en expertise, co financement d'études et investissements en fonds propres sous réserve de la décision du comité compétent).</p>
FINANCEMENTS MOBILISABLES	<p><u>Axe 1 : structuration touristique</u></p> <p>Action 1 : ingénierie touristique et plan d'action SPøTT Caisse des Dépôts Région territorial FNADT convention d'objectifs</p> <p>Action 2 : investissements touristiques Caisse des Dépôts Région sectoriel FEADER ou LEADER Etat : FSPIL ou DETR</p> <p><u>Axe 2 : Elaboration candidature UNESCO :</u></p> <p>Action 1 et 2: FNADT : convention d'objectifs et de moyens DRAC : 50 % sur coût étude action 1 FEADER programme LEADER</p> <p><u>Axe 3 : valorisation du patrimoine</u></p> <p>Action 1 : DRAC – 50% max pour les travaux de scénographie et actions de médiation/pédagogie, dans la limite qui sera fixée dans la convention PAH renouvelée.</p> <p>Action 2 : si CIAPP en direct DRAC 50% dans la limite de 100 000 € de subvention Etat Si antennes : FNADT ou FSIL + Région volet territorial</p> <p>Action 3 : DRAC droit commun restauration MH + Département</p>
INDICATEURS DE SUIVI (pilotage-évaluation)	<ul style="list-style-type: none"> -évolution de la fréquentation touristique. - état sanitaire global du patrimoine monumental et mobilier - avancement des opérations d'inventaire du patrimoine - nombre de SPR créés (en lien avec candidature Unesco ou non) - nombre de jeunes touchés par les actions du PAH



Maintenir l'attractivité des bourgs-centres

ENJEUX

Le Charolais-Brionnais s'articule autour de petites villes **et bourgs** qui maillent géographiquement le territoire. Cette armature urbaine a été reconnue dans le Schéma de Cohérence Territoriale exécutoire depuis janvier 2015.

Ces bourgs contribuent à structurer le territoire et sont des lieux de ressources pour les habitants tant pour l'accès à l'emploi, aux services, à la culture et aux loisirs.

Leur maintien participe à la redynamisation du territoire.

Néanmoins, on constate un parc de logements vieillissant, un taux de vacance élevé dans le logement privé et social.

Malgré certaines initiatives, il est très difficile de maintenir les commerces dans les centres-bourgs et les friches commerciales commencent à se développer en périphérie.

Dans le cadre de l'animation du SCoT, le PETR a initié plusieurs démarches :

- recensement des dynamiques et besoins en termes de logements dans les communes dans le cadre de l'observatoire de l'habitat du SCoT –
- Cycle de Rencontres de l'Habitat en partenariat avec la chambre de métiers et de l'artisanat et le service habitat de la Région. Objectifs : créer des réseaux de professionnels et faire monter en compétence les artisans sur la transition énergétique notamment + règles d'instruction d'urbanisme, etc...
- Une réflexion sur la problématique spécifique au logement des jeunes (apprentis, premier emploi, etc...) avec plusieurs communes et Foyer Jeunes Travailleurs de Paray, y compris dans les petites communes
- Plusieurs OPAH + Habiter Mieux en cours

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action portera sur 3 axes :

- **Axe 1 : maintenir le maillage existant de bourgs-centres sur le territoire : assurer dans ces bourgs le maintien des commerces et de services, soutenir le rayonnement de ces centres-bourgs:**
Aide aux études préalables et aménagements des espaces publics des centres-bourgs pour les rendre accessibles et accueillants : amélioration de la desserte, du stationnement, de circulations douces, réflexion globale de l'attractivité de centre bourg, ...
Pour mémoire : mise en valeur du cadre bâti (SPR: site patrimonial remarquable) : cf fiche 5 du contrat de ruralité.

	<p>Axe 2 : contribuer au maintien et au développement des commerces de centre bourg : Aide à la mise en place d'OCMACS (opération collective de modernisation de l'artisanat, du commerce et des services) en s'appuyant sur les Unions de commerçants (UCIA) et la Chambre des métiers et de l'Artisanat (diagnostics individuels, accompagnement au montage de dossier...) Accompagnement de démarches collectives du type « commerce connecté » portée par la CCI</p> <p>Axe 3: redynamiser ces centres-bourgs par une politique de rénovation et de mise en valeur du bâti ancien et des espaces publics - réhabilitation des logements grâce à des outils incitatifs (opérations programmées d'amélioration de l'habitat notamment), requalification des îlots dégradés par des outils d'aménagement ou des procédures réglementaires (OPAH de renouvellement urbain, opérations de restauration immobilière, opération de résorption de l'habitat insalubre), * -requalification des espaces publics - politique appuyée sur la dimension patrimoniale et la protection des espaces (fiche 5)</p>
OBJECTIFS	Redonner de l'attractivité aux bourgs-centres.
PARTENARIATS	Etat, Conseil départemental, Conseil régional, Cdc, PETR, ADEME, LEADER, CCI, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Caisse des Dépôts et Consignations (financement de 50% maximum du coût final des études visées, sous réserve de la décision du comité compétent)
FINANCEMENTS MOBILISABLES	FISAC, FNADT, ANAH, région, FEADER, DETR, ADEME, Caisse des dépôts et Consignations, Conseil départemental, FSIPL DRAC : 50 % des études de SPR (site patrimonial remarquable)
INDICATEURS DE SUIVI (pilotage-évaluation)	-évolution du nombre de logements rénovés -suivi de la densité commerciale des centres bourgs



Adapter l'offre de logement à une politique d'attractivité

ENJEUX

- Forte demande de **logements locatifs de qualité**, besoins en réhabilitation de ces logements.
- Peu de vacance dans le parc social des communes rurales, souvent plus récent ou réhabilité.
- Forte demande de logements de type maison individuelle (isolée même), notamment dans les villages, plutôt en accession à la propriété. Parfois même freins à la commercialisation des parcelles en lotissement.
- Freins à la construction : RNU, difficultés de conjoncture (obtention des emprunts)...
- Peu d'**offre « flexible »** adaptée aux jeunes, stagiaires, intérimaires...
- Les **besoins en plus petits logements** sont plutôt ressentis dans les centre-bourgs, centre-ville
- La vacance est plus marquée dans les centres (âge des logements, logements sur étage, sans terrain...)
- Besoins de réadaptation de l'**offre personnes âgées**
- Un accompagnement des structures de conseil qui semble satisfaisant, à développer en ce qui concerne le conseil info-énergie.

Focus sur le Logement social

Les tendances analysées notamment par l'OPAC de Saône-et-Loire pour le Pays Charolais Brionnais sont les suivantes :

- Une vacance en augmentation qui touche notamment le parc social, avec un revenu médian faible.
- Un fort besoin d'adaptation à la demande, notamment en ce qui concerne le vieillissement, la nécessité de diversifier les activités pour les bailleurs sociaux dans le but de mieux répondre aux parcours résidentiels (offre en accession à la propriété, activités de services, offre intermédiaires pour personnes âgées).
- Une sur-offre dans le département qui conduit à un niveau de concurrence très fort entre les parcs publics et privés
- La nécessité d'une demande avérée pour conduire de nouveaux programmes en secteur très détendu comme le milieu rural ; et en parallèle une nécessaire adaptation à des besoins très locaux.
- Une cohérence d'ensemble à trouver dans le cadre d'un projet de territoire : la qualité des logements ne fait pas, à elle seule, l'attractivité d'un territoire

PROPOSITIONS :

- **Renforcer le dialogue avec les bailleurs sociaux** et les acteurs de l'habitat en général, afin de développer une stratégie pour le territoire en matière de logement social
- Rencontres de l'habitat :
 - Développer une **animation locale** autour des questions de l'habitat et permettant de promouvoir la qualité architecturale et paysagère (grand public + professionnels) : réhabilitations performantes, qualité de l'air intérieur en lien avec le Contrat Local de Santé, éco-construction, adaptation au vieillissement et accessibilité... avec les réseaux pro et notamment Bourgogne Bâtiment Durable...

- Actions **spécifiques autour de la vacance** : travail en partenariat avec les agents immobiliers, faire émerger un projet pour répondre à l'appel à projet régional sur l'habitat innovant... Travailler avec les agents immobiliers sur leur connaissance des dispositifs d'aide et d'accompagnement pouvant permettre de débloquer des ventes sur ce parc immobilier.
 - S'inspirer aussi du travail sur la typologie régionale des maisons à réhabiliter et lancer une animation avec les métiers du bâtiment, notamment quant à la performance énergétique
 - Accompagner les artisans dans leur démarche de conseil et de qualification : conférences, information sur les formations existantes, plate-forme de rénovation énergétique ?
- Proposer des réponses adaptées à certaines populations dites spécifiques (jeunes, personnes âgées et handicapées, étudiants...), avec une attention particulière pour les accédants modestes.
- **Problématique du logement des jeunes et de la mobilité** : exemple des foyers-soleil en lien avec la résidence parodienne et la mission locale :

Pour la résidence parodienne, il s'agit de proposer à d'autres communes du Charolais Brionnais un savoir-faire et un cadre juridique afin de développer une offre de logements temporaire et adaptée aux besoins des jeunes et des personnes en insertion professionnelle.

-Pour la mission locale, il s'agit d'accompagner des jeunes de moins de 25 ans dans la « garantie jeunes », dispositif d'intégration sociale et professionnelle ; comprenant un travail sur le « vivre ensemble ».

Le dispositif « foyer soleil » a déjà été mis en place à Digoin (avec l'OPAC), et est en réflexion à Saint Bonnet de Joux (avec la SEMCODA).

Un lien est à faire entre la réflexion sur l'habitat menée par les élus dans le cadre du PETR et le projet du territoire d'action sociale Paray-Charolles du Conseil départemental de Saône-et-Loire.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Axe 1 : Inciter les propriétaires privés à adapter l'offre de logements : transition énergétique, accessibilité,

Développement des OPAH

Réhabiliter les logements vétustes via le programme "Habiter mieux" qui vise à renforcer l'attractivité du territoire par une offre de logements adaptée, tout en luttant contre la précarité énergétique. Le partenariat entre l'ANAH et les EPCI du territoire sera généralisé en parallèle à la signature de la présente convention. Cet effort collectif permettra de préparer la suite du programme Habiter mieux qui se termine fin 2017.

Le financement des animations d'OPAH ou du programme « habiter mieux » sera recherché par l'intervention des communautés de communes.

Axe 2 : accompagner les projets de logements adaptés aux problématiques suivantes

- = Logements pour les jeunes
- Logements pour les personnes âgées avec une offre de services (petites unités de vie ou résidences séniors) : des projets en cours à Cronat et St Bonnet de Joux pourront être soutenus.
- Projets de réhabilitation à vocation pédagogique (exemple villa vacante dégradée des années 1970-1980 réhabilitée par les artisans locaux et instrumentée permettrait de sensibiliser le plus grand nombre à l'intérêt de la réhabilitation énergétique, de mettre en valeur les artisans locaux et de préconiser des solutions plus ambitieuses qu'aujourd'hui en matière d'énergie renouvelable). Un

	projet de maison à énergie positive sera soutenu à Gueugnon.
OBJECTIFS	Réduire la précarité énergétique Réduire le taux de vacance Redonner une attractivité au parc de logement existant, pour limiter le recours aux constructions neuves
PARTENARIATS	L'ensemble des partenaires engagés par le présent contrat.
FINANCEMENTS MOBILISABLES	Axe 1 : démarches collectives sur parc privé Axe 2 : investissements Si maîtrise d'ouvrage publique : FSIPL, Région, FEADER ou LEADER selon les cas Si maîtrise d'ouvrage privée : Caisse des Dépôts et Consignations (Investissements ou Financements en prêts (à taux fixes) possibles de la CDC sous réserve de la décision du comité compétent), ANAH (dans le cadre d'une convention POPAC (copropriétés), prise en charge par la CDC de 25 % du coût HT des études)
INDICATEURS DE SUIVI (pilotage-évaluation)	Évaluation dans le cadre de l'observatoire du SCoT



Faciliter l'ouverture du territoire : désenclavement et mobilité

ENJEUX

– Désenclaver le territoire pour renforcer son attractivité résidentielle et économique

Le Pays est traversé par la Route Centre Europe Atlantique (RCEA), l'un des principaux axes routiers de France.

L'Etat mobilise des moyens conséquents pour permettre sa mise en deux fois deux voies, qui permettra non seulement de sécuriser mais aussi de désenclaver le territoire, en le ralliant plus rapidement à l'A6, A40 et A71.

Le territoire est également traversé par une desserte ferroviaire TER qui devrait bénéficier d'un programme de modernisation. Cette infrastructure est un élément indispensable au développement notamment en lien avec la métropole lyonnaise au sud, ou vers Moulins au nord. Sa modernisation permettra le retour à la vitesse nominale sur la ligne ; elle est inscrite au CPER 2015-2020.

– Faciliter le déplacement des habitants au sein du territoire

Le territoire du Pays Charolais Brionnais, de par ses caractéristiques géographiques, de densité de population, son profil démographique et la localisation des activités économiques est pénalisé par un manque d'organisation de la mobilité. En effet, en dehors de quelques initiatives, l'offre de transport se traduit par l'usage du « tout voiture » pour les plus mobiles. Les personnes les plus fragiles (personnes âgées, demandeurs d'emploi, etc...) souffrent donc d'isolement. Une plateforme mobilité C'Mobil a été créée par la Mission Locale. Cet outil est bien géré mais ne peut pas répondre à tous les besoins de mobilité du territoire.

La mobilité est un enjeu majeur de la transition et de précarité énergétique sur ce territoire.

DESCRIPTION DE L'ACTION

8-1 : Désenclaver le territoire

Le programme d'accélération de l'aménagement de la RCEA, programme important de rénovation et de sécurisation de cette route s'étalera de 2014 à 2025 et au-delà : sur le Charolais-Brionnais, secteurs concernés :

- 2015-2017 : section Paray/RD 25 + créneau 4 kms : 20Meuros ; élargissement de la chaussée et création de 5 ouvrages d'art ;
- 2016-2019 : section Gênelard : tronçon de 6 kms entre les PR 14+500 et 20+500 ;
- 2016-2019 : Section Paray/Charolles : 58Meuros : aménagement en 2X2 Voies entre les PR 17 +200 et PR25, création de 5 ouvrages d'art.

- **La modernisation de la ligne Paray-Chauffailles-Lyon** : début des travaux prévu en 2017 pour une mise en service au 31 décembre 2017. Montant total : 29Meuros.

8-2 : ELABORER UN PLAN DE MOBILITE RURALE

Afin de répondre aux enjeux sociaux, environnementaux et économiques

	<p>liés aux déplacements, le PETR du Pays Charolais Brionnais pourra proposer une approche globale de la mobilité au travers de plan de mobilité rurale développé avec les communautés de communes, outil supplémentaire des politiques de déplacement inscrit dans la loi de transition énergétique.</p> <p>8-3 : DEVELOPPER LA MOBILITE PARTAGEE Le contrat accompagnera les projets favorisant la mobilité partagée par la mise en place de services, d'actions de sensibilisation et de communication :</p> <p><u>1 – Des actions pour une mobilité sociale</u> Développement de l'usage de la plateforme C'mobil pour les demandeurs d'emplois Autopartage social en lien avec la mission locale et les collectivités locales afin de mettre des véhicules à disposition des demandeurs d'emploi Transport à la demande, notamment en termes d'ingénierie des transports et des études sur le public cible</p> <p><u>2 – Des actions pour favoriser le covoiturage au niveau local</u> Développement de l'usage d'une plateforme de covoiturage locale via la plateforme régionale Mobigo Définition de lieux stratégiques puis création d'aires de covoiturage Elargissement de l'autopartage à l'ensemble de la population Création d'un réseau d'autostop organisé</p> <p>8-4 : FAIRE EMERGER DES MOBILITES ALTERNATIVES Le contrat accompagnera les projets favorisant les mobilités alternatives et la multimodalité.</p> <p><u>1 – Des actions pour favoriser l'usage des véhicules électriques</u> Déploiement de bornes de recharge électrique Achats de véhicules électriques pour les services publics et l'autopartage</p> <p><u>2 – Des actions pour favoriser l'usage des vélos à assistances électriques (VAE)</u> Création de voies partagées Ingénierie pour l'étude de location de VAE</p>
OBJECTIFS	<p>Lutter contre l'isolement et la précarité énergétique</p> <p>Participer à l'effort national de réduction des gaz à effet de serre</p> <p>Dynamiser et promouvoir les mobilités alternatives</p>
PARTENARIATS	<p>PETR, Conseil Régional BFC, Missions locales, ADEME, Cerema</p>
FINANCEMENTS MOBILISABLES	<p>8-1: Désenclaver le territoire Etat/Région/Conseil départemental/SNCF Réseau</p> <p>8-2 : Elaborer un plan de mobilité rurale Action 1 : État, Région/ADEME</p> <p>8-3 : Développer la mobilité partagée Action 1 : État, Région, Département, FSIPL Action 2 : État, Région, FSIPL</p> <p>8-4 : Faire émerger des mobilités alternatives Action 1 : État, Région, ADEME Action 2 : État, Région</p>
INDICATEURS DE SUIVI (pilotage-évaluation)	<p>Évaluation dans le cadre du plan de mobilité rurale</p>



Transition énergétique

ENJEUX

La transition énergétique est un enjeu majeur qui dépasse le territoire du Pays Charolais Brionnais mais ce dernier doit être un acteur important au niveau local.

Plusieurs collectivités du Pays ont intégré cette démarche par le biais de contrats locaux de transition énergétique (CLTE) : Sud Brionnais et Bourbon Lancy.

Expérimentation en cours sur la structuration d'une filière bois bocager.

Deux enjeux principaux pour le territoire : réduire la précarité énergétique et la consommation, et produire davantage d'énergie renouvelable localement.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Axe 1 : REDUIRE LA PRECARITE ENERGETIQUE ET LA CONSOMMATION

Le contrat accompagnera **les projets d'investissement, de sensibilisation et d'accompagnement de la population, permettant de réduire la précarité énergétique.**

1 – Les actions exemplaires des collectivités en matière de rénovation des bâtiments publics

2 – Les actions de sensibilisation et de communication

3 – Les actions favorisant la rénovation des bâtiments privés, par exemple les OPAH ciblées (voir fiche 7 du contrat)

4 – Les actions de réflexion sur le développement d'un espace info énergie (EIE)

Axe 2 : PRODUIRE LOCALEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES

Le contrat accompagnera **les projets favorisant le développement de filières et la production locale d'énergies renouvelables**, et notamment le bois bocager et les déchets du bois, le solaire, l'hydroélectricité, la géothermie : études et investissements

Axe 3 : DEVELOPPER UNE INGENIERIE AU SERVICE DU TERRITOIRE

Le contrat accompagnera les projets favorisant la création d'une ingénierie mutualisée de la transition énergétique

1 – Des actions pour l'élaboration d'une stratégie collective pour les PCAET

Le PCAET pourra être l'occasion pour les collectivités de fixer un cadre pour le développement des énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque, méthanisation, bois-énergie, ...). Il comprend la réalisation d'un diagnostic territorial et d'un programme d'actions. Des études pourront permettre d'approfondir certains sujets comme le potentiel de développement des énergies renouvelables. À ce titre, la collectivité pourrait s'engager dans une démarche « paysages de l'énergie », comme cela a été fait dans d'autres parties du département.

2- La recherche du financement des CLTE du territoire sera effectuée avec

	l'élaboration des projets pouvant être soutenus. Une extension vers d'autres TPCV sera envisagée.
OBJECTIFS	Participer à l'effort national de transition énergétique Dynamiser l'économie locale
PARTENARIATS	PETR, Conseil Régional BFC, ADEME, Etat, SYDESL, Agence de l'Eau, Chambre d'agriculture, Enedis Caisse des Dépôts : Investissements ou financements en prêts (PTZ + PCV) possibles, sous réserve de la décision du comité compétent.
FINANCEMENTS MOBILISABLES	<p>Axe 1 : Réduire la précarité énergétique et la consommation</p> <p>Action 1 : État, Région, ADEME, FSIPL, CDC Action 2 : État, Région, ADEME Action 3 : Anah, Région, Département Action 4 : État, Région, DETR FISPL</p> <p>Axe 2 : Produire localement des énergies renouvelables CDC Action 1 : État, Région, ADEME Action 4 : État, Région, Agence de l'Eau, Syndicats de rivière, SYDESL</p> <p>Axe 3 : Développer une ingénierie au service du territoire</p> <p>Action 1 : État, Région,</p>
INDICATEURS DE SUIVI (pilotage-évaluation)	Évaluation dans le cadre de chaque action



Contribuer à la cohésion sociale du territoire

ENJEUX

- Caractéristiques démographiques, sociologiques et géographiques qui accentuent le risque d'isolement
- Malgré ces handicaps, un tissu associatif riche dans les domaines du sport, de la culture, du social et du médico social.
- Des initiatives engagées sous forme d'expérimentations qui contribuent à créer du lien social, notamment avec la scène nationale L'arc Le Creusot qui teste cette année, avec le PETR, une saison culturelle sous forme de « traversée », avec des résidences dans 2 communautés de communes. Autre exemple : la culture utilisée comme moyen d'aborder des questions de société, notamment dans le cadre du conseil local en santé mentale
- Nécessité de moderniser les équipements dédiés à la petite enfance, enfance, jeunesse mutualisés à l'échelle de plusieurs communes
- L'école un lieu d'apprentissage de la cohésion sociale
- Des équipements sportifs obsolètes ou inexistant, pourtant indispensables, en particulier les piscines alors que la natation figure dans les programmes de l'Education Nationale. Une seule piscine couverte sur l'ensemble du Pays Charolais Brionnais. Des études de programmation de travaux déjà effectuées sur les piscines de Gueugnon et de Digoin.
- Problématique des sans-abris

DESCRIPTION DE L'ACTION

Axe 1 : Développer la médiation culturelle autour de l'art vivant et art plastique:

Depuis 10 ans, le PETR organise une saison culturelle en partenariat avec L'arc-scène nationale Le Creusot. Au-delà d'amener des spectacles labellisés 'scène nationale' en milieu rural, l'objectif de cette saison est d'accompagner et sensibiliser les élus et acteurs du territoire à l'accueil de spectacles vivants. A partir de la saison 2016-2017, un nouveau dispositif est proposé : des Traversées. Il s'agit de résidences de diffusion durant lesquelles L'arc installe une compagnie sur le territoire d'une communauté de communes pendant une semaine (pour l'année 2017, CC Pays CLayettois/Chauffailles, et CC Gueugnon/Bourbon). Les compagnies travailleront pendant ce temps avec les écoles, bibliothèques, troupes amateurs et acteurs pédagogiques et culturels du territoire. En parallèle, dans le cadre du contrat local de santé, le PETR s'appuie sur la culture pour traiter certains sujets, notamment la santé mentale (ex partenariat 2015/2016 Itinéraires Singulier).

	<p>Dans ce cadre, le contrat accompagnera :</p> <p>1 – L'élaboration d'un CLEA Etude de préfiguration et mise en œuvre d'un Contrat d'Education Artistique et Culturelle autour du partenariat avec une scène nationale, visant à accompagner et aider à structurer une saison autour des logiques de médiation et de résidences de diffusion. Projet qui intégrera les démarches du type Itinéraires singuliers avec contrat local santé</p> <p><u>Axe 2 : accompagner la création et la modernisation des pôles scolaires, périscolaires à vocation intercommunale et les services dédiés à l'enfance et à la petite enfance</u></p> <p>Investissements : Action 1 : construction et travaux pour créer et moderniser des pôles scolaires et périscolaires à vocation intercommunale</p> <p>Action 2 : construction et travaux pour créer et moderniser des crèches, garderies, centres de loisirs</p> <p>Action 3 : contractualisations entre l'Éducation Nationale et les élus locaux, se matérialisant par la signature de conventions, afin de lisser les évolutions d'une carte scolaire dans l'objectif de construire une école rurale attractive et performante.</p> <p><u>Axe 3 : Accompagner la création et la modernisation d'équipements sportifs communautaires et intercommunautaires</u> Investissement : création d'une piste d'athlétisme et modernisation des piscines et centres nautiques (maximum 2 équipements soutenus par an)</p>
<p>OBJECTIFS</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à la cohésion sociale du territoire - permettre aux enfants de grandir et d'apprendre dans de bonnes conditions - permettre la pratique du sport dans de bonnes conditions - amener la culture en milieu rural - favoriser la médiation artistique et culturelle, l'accès à tous à la culture autour des préoccupations sociétales - améliorer les conditions d'accueil des sans abris
<p>PARTENARIATS</p>	<p>PETR, la DRAC Bourgogne-Franche-Comté, La Direction de la Cohésion Sociale Conseil Régional BFC, L'arc Scène Nationale Le Creusot, Associations impliquées dans le Conseil Local en Santé Mentale Education Nationale CAF Conseil Départemental de Saône-et-Loire,</p>
<p>FINANCEMENTS MOBILISABLES</p>	<p>Axe 1 : Médiation culturelle autour de l'art vivant et art plastique Action 1 : DRAC – 50% maximum</p> <p>Axe 2 : équipements enfance, petite enfance Action 1 (et 3) : accompagner la création et modernisation de pôles scolaires DETR, FSIPL, Région convention d'objectifs et de moyens, Département, FEADER ou LEADER</p> <p>Action 2 : accompagner la création et la modernisation de crèches, garderies, centres de loisirs DETR, FSIPL, CAF, MSA, Région convention d'objectifs et de moyens, Département, FEADER ou LEADER</p> <p>Axe 3 : équipements sportifs communautaires et intercommunautaires : DETR, FSIPL dédié contrat ruralité, CNDS, FEADER dans le cadre du programme LEADER,</p>
<p>INDICATEURS DE SUIVI (pilotage-évaluation)</p>	<ul style="list-style-type: none"> -évolution du nombre de licenciés sportifs -fréquentation des lieux culturels

ANNEXE 2

PROGRAMMATION PLURIANNUELLE INDICATIVE



CONTRAT DE RURALITÉ DU PAYS CHAROLAIS-BRIONNAIS



DOCUMENT DE TRAVAIL 31/01/2017**TABLEAU INDICATIF DE PROGRAMMATION PLURIANNUELLE****DÉS PROJETS INSCRITS AU CONTRAT DE RURALITÉ DU CHAROLAIS-BRIONNAIS**

L'État participera au cofinancement de certaines actions sous forme de subventions, dans le cadre de chaque convention annuelle établie pendant la durée du contrat, en cohérence avec les interventions des collectivités territoriales et des autres acteurs en mobilisant des dotations et crédits de droit commun et spécifique dans le respect des cadres réglementaires les régissant (FNADT, DETR, FSJPL dédié « contrat de ruralité » et/ou « thématique »).

Les engagements indiqués ci-dessous seront à confirmer et à préciser chaque année budgétaire sous forme d'une convention annuelle de financement.

Fiche	Nature de l'action	Prévisions pluri-annuelles					Financements mobilisables	
		2017	2018	2019	2020	État	Autres partenaires	
Fiche action 1 : améliorer la démographie médicale et faciliter l'accès aux soins	Mise en réseau des professionnels de santé	Coût total : 10 000 € Porteur : PETR	X	X	X	Crédits ARS	Région	
	Recherche de 3 professionnels de santé en 2017	Coût total : 30 000€ Porteur : PETR	X	X	X	-	Région Conseil Dép	
	Création d'un centre d'hébergement de stagiaires et internes en médecine à Gueugnon	Coût total : 337 440 € Porteur : Commune de Gueugnon				FSIL	Région FEADER	
	Cabinet médical (au sein de la MSAP d'Issy L'Evêque)	-	Coût total: Chiffrage en cours Porteur Commune d'Issy l'Evêque			DETR FSIL		

	Création d'une MSP à Marcigny	Coût : chiffrage en cours Porteur : Ville de Marcigny		FSIL DETR	Région LEADER	
Fiche action 2 : Garantir l'accès aux services publics	Création d'une MSAP sur secteur Bourbon / Issy l'Evêque	-	En cours de définition	FSIL DETR FNADT		
	Création d'une Maison de la Justice et du Droit à Charolles	Coût : en cours d'estimation porteur : Ville de Charolles		Crédits Justice + ville (FSIL 1ère enveloppe)		
	Développement de l'ingénierie économique du Pays, articulée avec les CC	Coût : 80 000 € Porteur : PETR et/ou CC	X	FNADT	Région	X
Fiche action 3 : Encourager le développement économique	Actions de promotion économique suite au positionnement marketing qui sera défini dans le cadre de la stratégie de développement des infrastructures (mission encours SITEUM)	Coût 30 000 € Porteur : PETR et/ou CC	X	FNADT	Région	X
	Mise en place d'un plan de prospection des entreprises du territoire à partir du diagnostic CCI MAP auquel sera ajouté un scan « usine du futur »	Coût : 20 000 € Porteur : CCI	X	FNADT		X
	Etude AXCEL (Banque de France)	Coût ; en cours d'évaluation	X	FSIL dédié DETR	Région	X

	territorial		Porteurs : CCI- PETR					
Fiche action 4 : soutenir le développement agricole	Création d'un magasin de producteurs à Chauffailles	Coût : 250 000 € Porteur : Commune de Chauffailles			FSIL dédié	Région		
	Création d'une halle pour circuits courts à Bourbon-Lancy	Coût : 315 000 € Porteur : Commune de Bourbon-Lancy			FSIL	Région		
	Compétitivité des exploitations (audit)	Coût : 1500 € / audit Porteur : Chambre d'agriculture	X					
	Accompagnement au positionnement marketing AOP fromage charolais	Coût : 10 000 € Porteur : ODGfromage Charolais	X		FNADT			
	Accompagnement développement de la filière bœuf de Charolles dans les restaurants de la Région et valorisation AOP	Coût : 10 000€ Porteur : ODG Boeuf de Charolles	X		FNADT			
	Poursuite de la structuration de la filière bois bocager	Coût : 20 000€ Porteur : Chambre d'agriculture ou CUMA	X		FNADT			
	Filière charolaise : étude prospective	Coût : à préciser Porteur : chambre d'agriculture	X	X				X
	Développement des marchés de producteurs de pays	Coût : 12 000 € par marché Porteur : chambre d'agriculture	X	X				X

**Fiche action 5 :
Faire du
patrimoine un
levier de
développement**

Rénovation des résidences thermales de Bourbon-Lancy	Coût : 4 000 000 € Porteur privé : Groupe MONSSUS	CDC
Soutien à une programmation d'entretien et de restauration des MH,	Porteurs : privés ou publics	DRAC selon critères de droit commun
Conception et modernisation de la scénographie de la Maison du Charolais en lien avec le projet de CIAPP (étude préalable)	Coût : 30 000 € Porteur : régie Maison du Charolais	DRAC sur éléments
Études élaboration dossier de candidature UNESCO	Coût : 80 000 € Porteur : PETR	CIAPP FNADT
Evaluation et préfiguration convention pays d'art et d'histoire notamment projets pédagogiques	Coût : 16 000 € Porteur : PETR	FNADT
Actions PAH suite renouvellement	Coût : ? Porteur : PETR	DRAC
Refonte scénographique Observatoire de Digoin en lien avec le projet CIAPP (études préalables)	Coût : 100 000 € Porteur : Commune de Digoin	FNADT
Aménagement haltes nautiques le long du canal de Roanne à Digoin dans le cadre du projet de	en cours d'estimation (TR se renseigne) Porteurs : Communes de Melay, Artaix et	DETR Région

destination interrégionale Loire	Chambilly	Porteur : institut charolais en partenariat avec le PETR, les OPA et les CC			LEADER	
Élaboration d'un circuit touristique autour de la race charolaise	Coût : 1 000 000 € Porteur : Commune de Gueugnon			FNADT FSIL dédié	Région	
Aménagement entrée est du village + place de mairie + signalétique commerciale et touristique de Toulon Sur Arroux	Coût : 500 000 € Porteur : Commune de Toulon Sur Arroux	Coût : en cours d'estimation Porteur : CCI		DETR		
Développement du commerce connecté	Coût : 425 000€ Porteur : Commune de Digoin	Coût : à estimer Porteur : Commune de Paray le Monial		FSIL DETR		
Valorisation des bords de Loire et du Pont Canal à Digoin				FSIL		
Requalification quai du commerce et de l'industrie à Paray						

**Fiche action 6 :
Maintenir
l'attractivité
des bourgs-
centres**

<p>Fiche action 7 : Agir en faveur de l'attractivité résidentielle</p>	<p>Aménagements urbains à St Bonnet de Joux (2^e tranche)</p> <p>Aménagement bourg de Semur en Brionnais – maintien du label « plus beau village de France »</p> <p>Soutien aux opérations de revitalisation des commerces : mise en place d'OCMACS et de diagnostics individuels de commerces</p> <p>politique patrimoniale de long terme (études SPR)</p> <p>Stratégie globale et plan d'action de transmission reprise des entreprises</p> <p>Programme « habiter mieux » Développement des OPAH</p> <p>Petite unité de vie à Cronat</p>	<p>Porteur : Commune de St Bonnet de Joux</p> <p>Coût : phase étude 20000Euros + accompagnement de 30 cédants/an</p> <p>Coût animation : à estimer</p> <p>Coût : 800 000 € Porteur : Commune de Cronat</p>	<p>X</p> <p>Coût : 17 000€ Porteur : Commune de Semur en Brionnais</p> <p>Coût : à déterminer Porteurs : CCI-CMA</p>		<p>DETR</p> <p>DETR FSIL</p> <p>FISAC FNADT</p> <p>DRAC 50 % des études SPR</p> <p>CC FISAC</p> <p>FSIL ANAH</p> <p>DETR</p>		
---	---	--	--	--	--	--	--

	Maison à énergie positive pédagogique à Gueugnon		Coût : 500 000€ Porteur : Commune de Gueugnon		FSIL		
	Petite unité de vie à St Bonnet de Joux				DETR FSIL		
Fiche action 8 : Agir pour la mobilité et le désenclavement du territoire	Élaboration d'un plan mobilité rurale avec les nouvelles CC		Coût : à évaluer Porteur : PETR		FNADT FSIL		
	Plateforme C Mobil		Coût : en cours d'estimation Porteur : Mission locale	X	FSIL DETR		
Fiche action 9 Encourager les initiatives favorisant la transition énergétique	Aménagement d'aires de co-voiturage en fonction du plan « mobilité rurale »		X				
	Chaufferie bois et réseau de chaleur à Toulon sur Arroux		Coût : 820 000 € Porteur : Commune de Toulon sur Arroux		ADEME FSIL		
	Bilan thermique CC Chauffaillies/La Clayette dans le cadre du TEPCV		Coût : 80 000€ Porteur : CC Chauffaillies/La Clayette	X	ADEME FSIL dédié		
	TEPCV Sud Brionnais (barrage + centrale de Cadolon)		X				
	Action CLTE à Bourbon Lancy		X				

Fiche action 10 : Favoriser la cohésion sociale sur le territoire	Photovoltaïque : un levier pour le développement des exploitations agricoles	Coût : à définir en fonction de l'ambition du projet Porteur : Chambre d'agriculture	X	X				
	valorisation du bois agricole : caractérisation des plaquettes	Coût : 49400 E Porteur : Chambre d'agriculture	X	X				
	Actions culturelles dans le cadre de la préfiguration d'un Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA)	Coût : à chiffrer Porteur : Scène nationale ou PETR					DRAC	
	Reconstruction / extension centre de loisirs de Paray Charollais	Coût : 1 000 000 € Porteur : CC du grand Charollais					DETR	Région
	Extension groupe scolaire de Melay (1ère tranche)	Coût : 1 400 000 € Porteur : Ville de Melay					DETR	Région
	Extension du groupe scolaire de Marcigny	Coût : 1 000 000 €. Porteur : Commune de Marcigny					DETR	
	Création d'un pôle scolaire à St Symphorien des Bois	Coût : 850 000 € Porteur : Commune de St Symphorien des Bois					DETR	
	Accompagnement CLEA	Coût : à évaluer Porteur : PETR					DRAC	

